

ANNEXE A1

Adresse : 238 2^e rang, St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

No de lots :
6 234 370
6 234 991
6 234 409

INCLUSIONS

-Armoire noire du salon

Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur

EXCLUSIONS

-Les vitraux (tous)
-Luminaire de la salle à manger
-Table de la mezzanine

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **GARANTIE LÉGALE** : La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **INCLUSIONS** : Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
3. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES** : Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable).
4. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le poêle à bois et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
5. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
6. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. L'acheteur s'en déclare satisfait.
7. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
8. **DÉNOMBREMENT** : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles.

Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.

9. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ** : L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés*. L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
10. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
11. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
12. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble fait l'objet de servitudes. Il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. La propriété est aussi sujet à une servitude de *Prise d'eau* # 109717.
13. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 4 chambres ou pour une capacité de 850 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
14. **SUGGESTION : ASSURANCES AGRICOLES** : Petit rappel : Avoir une assurance agricole demande plus de temps qu'une assurance résidentielle. De ce fait, vous devrez rapidement contacter vos assurances agricoles et ne surtout pas attendre à quelques jours avant la signature chez le notaire car vous pourriez ne pas respecter vos délais. N'oubliez pas qu'afin d'avoir le déboursé pour votre prêt, l'institution financière exigera une preuve écrite d'assurance agricole. Si vous n'avez pas la preuve d'assurance, l'institution financière ne voudra pas vous prêter et la signature pourrait être compromise. Il est donc de la responsabilité de l'acheteur de se prévaloir d'une assurance agricole dans les délais. Appelez votre courtier d'assurance rapidement.

Date : 19-09-2025

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA_____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDENTIFICATION DES PARTIES

SECTION 1 LE VENDEUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé le « vendeur »

SECTION 2 L'ACQUÉREUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé l'« acquéreur »

Ci-après collectivement nommées les « parties »

SECTION 3. OBJET DU CONTRAT

Considérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s) _____
_____ du cadastre _____
et que la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) _____
en date du _____.

Considérant que le vendeur (ou les propriétaires précédents le cas échéant) s'est engagé envers _____ (l'« Agence ») à ne pas détruire les investissements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterminées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en partie le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a été respecté.

En conséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins du présent contrat.

SECTION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR

L'acquéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence, soit de :

- veiller à la protection des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des engagements;
- rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite au tableau 1.

L'acquéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée par l'Agence.

Dans le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 avant la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à informer le futur acheteur des obligations de ce contrat, et à obtenir son engagement à les respecter.

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.

Tableau 1 : Description des investissements sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole (et rapport d'exécution)	Code de travaux (description, à titre indicatif)	Aide financière versée (\$)	Date d'octroi	Échéance des engagements

Note pour annexer des informations supplémentaires au tableau 1 ou le remplacer : _____

SECTION 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'acquéreur consent à ce que le vendeur fasse parvenir une copie du présent contrat signé par les parties à l'Agence lorsque la transaction sera officialisée afin que le vendeur obtienne une libération des engagements.

Lorsque les parties sont des compagnies ou des propriétés collectives, elles consentent à ce que les résolutions désignant le représentant autorisé à signer les documents soient également transmises à l'Agence.

Les parties et l'Agence consentent à ce que le présent contrat puisse être signé sur des exemplaires séparés, incluant en version numérisée. Les signatures par envoi de copie numérisée ou PDF sont donc acceptées. Chacun de ces exemplaires sera réputé être un original et tous ces exemplaires constitueront ensemble un seul et même contrat.

SECTION 6. SIGNATURES

À (lieu) _____

À (lieu) _____

le (date) _____

le (date) _____

Le vendeur

L'acquéreur

SECTION 7. APPROBATION DE L'AGENCE

L'approbation de l'Agence pour le transfert de responsabilités peut être transmise dans un autre document directement à un notaire faisant les démarches au nom des parties. Dans ce cas, les parties n'ont pas à contacter l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence le contrat signé par les parties.

Considérant que l'acquéreur n'a pas été reconnu en défaut dans la destruction d'investissements sylvicoles sur un autre lot boisé ou de ne pas avoir respecté les conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Considérant que l'acquéreur accepte d'assumer les responsabilités du vendeur et des propriétaires précédents le cas échéant concernant la protection des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1.

En conséquence, l'Agence libère le vendeur, et les propriétaires précédents le cas échéant, de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles inscrits au tableau 1 et reconnaît maintenant l'acquéreur responsable de celles-ci à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété.

À (lieu) _____

le (date) _____

L'Agence



(Responsabilité du vendeur de l'acheminier au groupement forestier)



262,25

11,88

1,1

13,62

R: 47,58
30,62

R: 33,86
19,66

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

R: 27,22
62,11

18,58

164,20

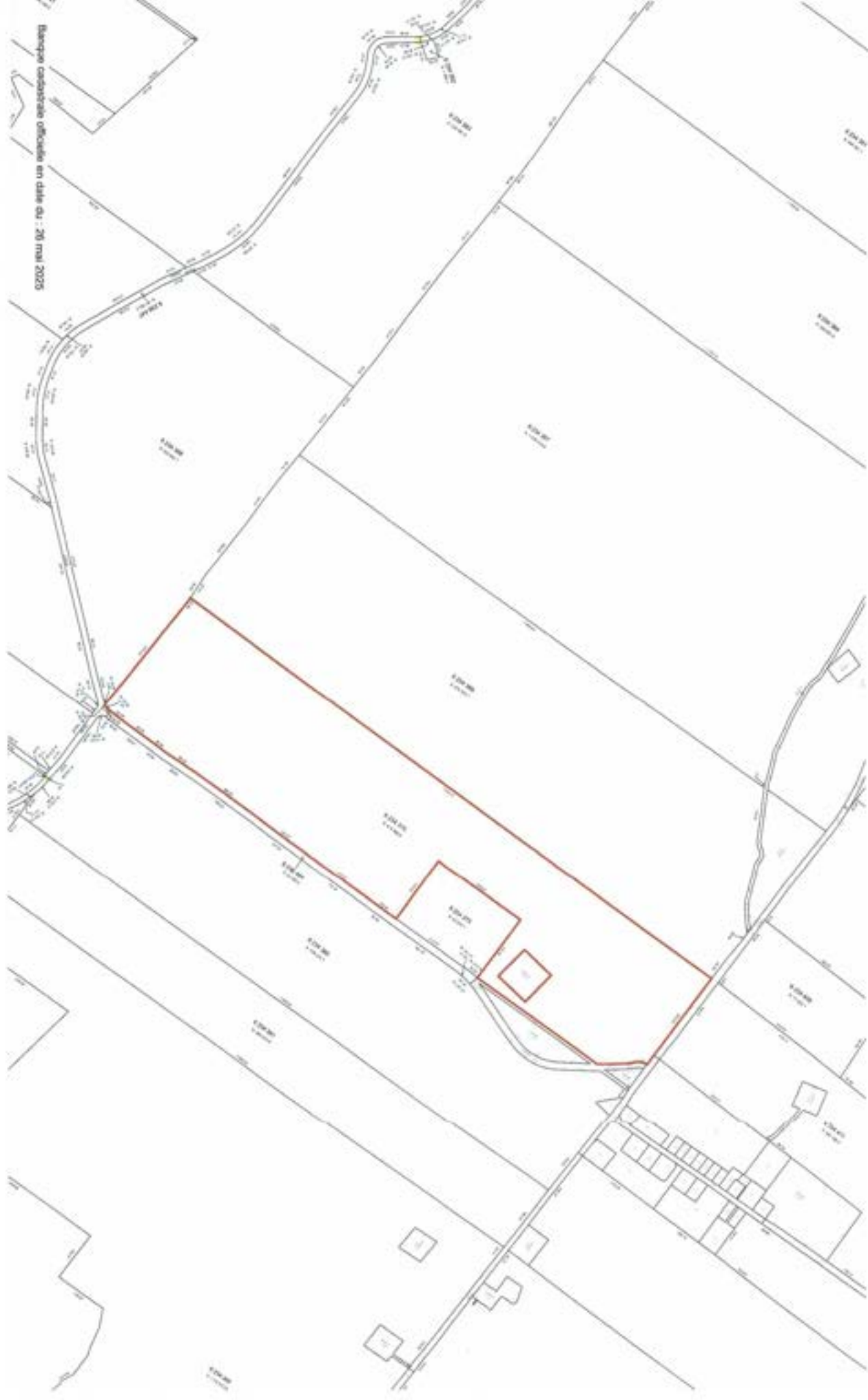
177,39

6 235 075
S: 8 381,3

6 234 990
S: 12 638,4

6 238 485
S: 12 081,2

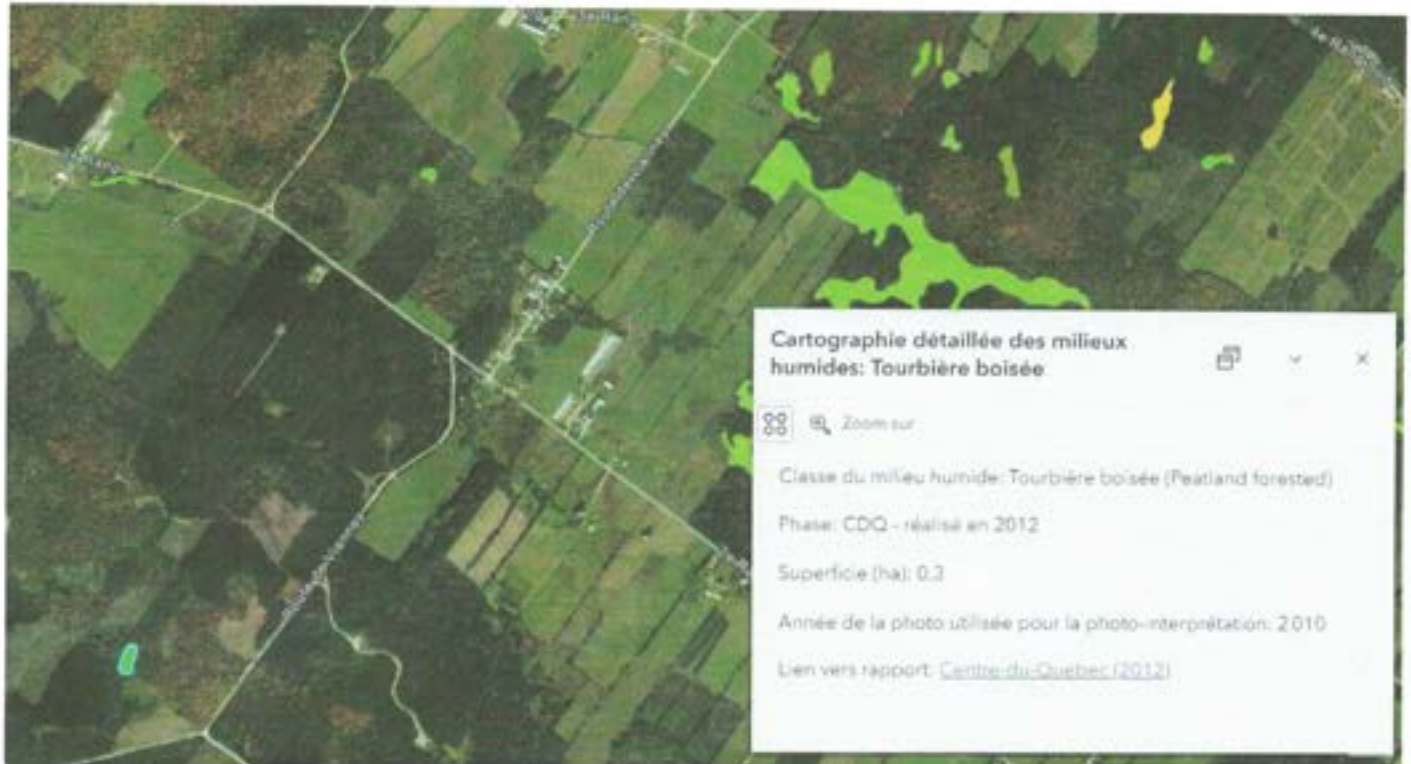
6 234 991
S: 2 261,7



Milieu Humide

Adresse :
238 2^e rang,
St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

Lot(s) :
6234370, 6234991, 6234409



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

SUJET lesdits lots numéros (69 et 70) dudit cadastre à une servitude en faveur d'Hydro Québec, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 10 juin 1988, sous le numéro (278942).

SUJET ledit lot numéro (70) dudit cadastre, à une servitude en faveur de Bell Canada, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 18 juin 1971, sous le numéro (119903).

AVEC et bénéficiant, ledit lot numéro (70) dudit cadastre, d'une servitude de prise d'eau telle que relatée en l'acte de vente par Albert Lemieux, à Maurice Goulet, reçu devant Me Gaétan Trottier, notaire, le 28 mai 1965 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 2 juin 1965, sous le numéro (109717).

Sont inclus dans la présente vente tous les luminaires.

La présente vente comprend également les installations permanentes de chauffage, d'électricité et d'éclairage.

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de celles ci-dessus mentionnées.

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	15.00 \$

RE
27 SEP. 2014
Rég. M. J. S.

Informations sur le(s) propriétaire(s)

NADON PASCAL

Localisation des travaux

Adr: 238 RANG 2

Mun: SAINT-FERDINAND

CP: G0N 1N0

Prov:

Pays:

Lot: 69, P70

Zonage municipal:

☐ Périmètre d'urbanisation

Informations sur le requérant

Nom: PASCAL NADON

Adr: 238 RANG 2

Mun: SAINT-FERDINAND

CP: G0N 1N0 Prov: QC Pays: CANADA

Tel: Fax:

Cell:

Courriel:

Informations sur le procureur fondé

Nom:

Prenom:

Tel:

Informations sur l'entrepreneur

☐ Propriétaire ☒ Entrepreneur ☐ Gestionnaire de projet

Binette Pascal

Entreprise: 9181-9243 QUÉBEC INC

No de licence: 5632-0773-01

No de téléphone: 418-428-3515

Étude de caractérisation du site:

Dany Rousseau

No de téléphone: 418-423-2702

No de fax:

Nature de la demande

Type d'intervention: Installation septique

Type de bâtiment:

Détail du permis: Installation septique.

Date de début des travaux: 2014-09-01

Date estimée de la fin des travaux: 2014-12-01

Valeur estimée des travaux (\$):

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Installation septique - Terrain récepteur

- ☐ Nouveau bâtiment ☒ Bâtiment existant
- ☐ Résidence isolée avec alimentation en eau (tuyauterie sous pression)
- ☒ Résidence isolée sans alimentation en eau

Usage résidentiel :

Nombre de chambres : 4

Usage non-résidentiel :

☒ Débit journalier inférieur à 3240 litres : 2 160 litres

Niveau de perméabilité du sol : perméable

Distance avant toute :

Couche de roc :	>	0.78 (m)
Eau souterraine :		
Couche imperméable :		
Couche peu perméable :		
Couche perméable :	<	0.78 (m)
Couche très perméable :		

Pente du terrain récepteur : = 8.6 %

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Installation septique - Traitement primaire

Type : Préfabriquée NQ 3680-905

Capacité (nombre de litres (gallons)) : 3.9 m3 850 gal (4 ch) (1621-2160 litres)

Matériaux : Béton armé

Autres :

☐ Poste de pompage

☐ Alarme

Remarques :

Conduit de refoulement : ☒ Conduite d'amenée NQ 3264-130
☒ Pente d'alimentation comprise entre 1 - 2 %
Angle de dénivellation maximale : 22.58

SELON RÈGLEMENT

<u>Distance de :</u>	Puits ou source d'alimentation :	>	15 (m)	15m
	Lac ou cours d'eau :			Bande riveraine
	Marais ou étang :			10m
	Conduite d'eau de consommation :	>	1.5 (m)	1.5m
	Limite de propriété :	=	31.4 (m)	1.5m
	Résidence :	=	7 (m)	1.5m

Installation septique - Traitement secondaire

Type de système de traitement secondaire et avancé : Filtre à sable hors-sol

Champ d'évacuation : ☐ Gravitaire ☒ Faible pression

Provenance de l'effluent : Système primaire

Autres :

	Ch	Débit	Primaire
Superficie minimale du lit de sable :	4	1621 - 2160	52 m2

Section : ☐ Une section ☒ Plusieurs sections d'égale superficie

Distance minimale entre les sections :

		SELON RÈGLEMENT	
Distance de :	Puits ou source d'alimentation :	> 30 (m)	30m
	Puits tubulaire conforme :		15m
	Lac ou cours d'eau :		15m
	Marais ou étang :		15m
	Résidence :	11.8 (m)	5m
	Conduite souterraine de drainage :	11.8 (m)	5m
	Limite de propriété :	19.5 (m)	2m
	Conduite d'eau de consommation :	2 (m)	2m

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Déclaration du requérant

Je, PASCAL NADON soussigné, déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts et que si le permis ou le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Commentaires :

- ☒ Propriétaire ☐ Procureur fondé
☐ Le respect des règlements des services publics est également obligatoire

Signature du requérant :

Date :

ANNÉE	MOIS	JOUR
2014	09	22

Approbation

Demande de permis / certificat : ☒ APPROUVÉE ☐ REFUSÉE
☐ SUSPENDUE ☐ ÉCHUE / TRAVAUX NON RÉALISÉS

☐ Dérogation mineure

Résolution :

☐ PIIA

Résolution :

Date d'approbation : 2014-09-18

Date de suspension :

Approuvé / refusé par : Vicky Labranche, Inspectrice en bâtiment et environnement

Raison du refus :

Remarques : Détails en annexe

Signature fonctionnaire autorisée: Vicky Labranche

Signature :

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

—ANNEXE - Remarques

*** DOCUMENT(S) ***

Voir les documents annexés au dossier de la demande de permis.

*** FIN DES TRAVAUX ***

S.V.P. Aviser la municipalité lorsque les travaux seront complétés. Si les travaux prévus ne sont pas terminés dans les délais prescrits, vous devez aviser la municipalité également afin de toujours avoir un permis valide.



Étude de capacité de charge hydraulique du sol
Installation septique

Rapport présenté à :

Pascal Nadon
238, 2e rang
St-Ferdinand
G0N 1N0

ENV14 - 347

Par

Percotec Inc.
6, chemin Vimy
Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec)
G0N 1B0
418 423-2702
info@percotec.ca



Saint-Joseph-de-Coleraine, le 20 août 2014

1. DESCRIPTION

Le filtre à sable hors sol a été conçu pour épurer les eaux usées lorsque la nature du sol ne permet pas la construction d'un élément épurateur classique ou d'un élément épurateur modifié parce que l'épaisseur de la couche de sol ou le niveau de perméabilité ne respecte pas les normes relatives au terrain récepteur d'un élément épurateur classique ou d'un élément d'épurateur modifié

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1 Domicile

Pascal Nadon
238, 2e rang
St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

Téléphone : 514 - 216 - 9423
Téléphone : - -

2.2 Lieu de l'essai

Lot : 70 Ptie
IDEM
(QC)

2.3 Type de construction

Résidence existante
Débit journalier estimé : 2160 litres (4 chambres à coucher)
Température lors de l'essai : $\pm 18^{\circ}\text{C}$, pluie .

Date de réalisation de l'essai : 13 août 2014

2.4 Topographie du terrain

Pente de terrain existant : 8.6 %
Type de terrain : boisé

Direction du drainage de surface : vers le nord-est
Cours d'eau à proximité : Non

2.5 Cours d'eau

Nom du cours d'eau : N/A
Nom du cours d'eau : N/A

3. ANALYSE DU SOL

3.1 Stratigraphie

des sondages effectués à l'aide d'une tarière à essence et une tranchée à l'aide d'une pelle ont été fait. Ils ont servies à identifier de façon visuelle le type de sol et la profondeur de l'horizon imperméable. Pour confirmer nos estimations visuelles nous avons déterminé le coefficient de perméabilité à l'aide d'un perméamètre de Guelph.

Profondeurs				Stratigraphie	Perméabilité
sondage 1					
De	0	mm	À 35 mm	Terre végétale	Perméable
De	35	mm	À 825 mm	Sable	Perméable
De	825	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		
Sondage 2					
De	0	mm	À 50 mm	Terre végétale	Perméable
De	50	mm	À 785 mm	Sable	Perméable
De	785	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		
Sondage 3					
De	0	mm	À 40 mm	Terre végétale	Perméable
De	40	mm	À 805 mm	Sable	Perméable
De	805	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		

Le sol en place est perméable : un sol dont le coefficient de perméabilité est supérieur à 2×10^{-4} cm/s et égal ou inférieur à 4×10^{-3} cm/s. (calculs et résultat en Annexe)

3.2 Profondeur (Nappe d'eau, roc, sol imperméable)

La nappe d'eau souterraine a été rencontrée dans les puits d'essai : Non

Le socle rocheux a été rencontré dans les puits d'essai : Oui

La couche de sol imperméable est estimée à une profondeur supérieure à 785 mm.

Note : Lors des travaux d'excavation, si l'entrepreneur s'aperçoit qu'il ne peut respecter les plans et devis et/ou l'épaisseur de sol perméable minimum requis, il doit immédiatement aviser le responsable de ce rapport.

4. RECOMMANDATIONS

En vertu du Q-2, r.22 et en fonction de la nature du sol en place le système de traitement des eaux usées que le propriétaire peut et souhaite installer est le suivant :

Traitement primaire (fosse septique) d'une capacité minimale de 3.9 m³ suivi d'un filtre à sable hors-sol d'une superficie minimale de 52 m². Le sable filtrant doit respecter les caractéristiques suivantes : le diamètre effectif est compris entre 0.25 et 1mm, le coefficient d'uniformité est inférieur ou égal à 4.5, moins de 3% des particules ont un diamètre inférieur à 80 µm et moins de 20% des particules ont un diamètre supérieur à 2.5 mm.

Note : S'il y a modification par rapport aux plans et devis fournis en annexe, ceci fera l'objet d'un addenda

Tout système de traitement, puisard ou réceptacle qui est désaffecté doit être vidangé et enlevé ou rempli de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.

Le pré-filtre situé dans la fosse septique, nous vous recommandons de le nettoyé deux fois par année. (Voir avec le fournisseur d'équipements pour l'entretien du pré-filtre.) Nous suggérons à nos clients de suivre l'heure normale ou l'heure avancée pour ce nettoyage à titre de référence

5. LIMITATION DE LA PORTÉE DE L'ÉTUDE DE CAPACITÉ DE CHARGE HYDRAULIQUE DU SOL.

Les conclusions et les recommandations contenues dans le présent rapport sont basées sur l'ensemble du site à l'étude, des résultats obtenus lors des essais de perméabilité et de la stratigraphie observée. La stratigraphie, la description des sols et le niveau de perméabilité du sol en place, ne sont valables qu'à l'emplacement des essais. L'entrepreneur ou la municipalité doit nous informer de toute omission, ambiguïté ou divergence dans l'interprétation des plans, afin que des correctifs puissent être apportés, si nécessaire. Le présent rapport n'est valide que pour le site à l'étude dans sa vocation actuelle.

6. NORMES D'INSTALLATION

Traitement primaire

Le système de traitement primaire est la première étape du traitement des eaux usées et sert à clarifier les eaux usées en vue de leur traitement dans le second système de traitement. On se sert habituellement d'une fosse septique comme système de traitement primaire. **La fosse septique certifiée selon la norme NQ 3680-905 doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 centimètres de diamètres ou être raccordée à la ventilation de la résidence.**

Important : il est obligatoire d'installer un pré filtre à la sortie de la fosse septique.

Le système de traitement primaire doit être étanche, sauf aux orifices prévus à cet effet.

La hauteur du remblai au-dessus de la fosse septique ne doit pas excéder 900mm (36").

Les deux ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface de sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel, munies d'un couvercle étanche.

7. LOCALISATION

Les systèmes de traitement d'eaux usées doivent être installés dans un endroit qui est exempt de circulation motorisée, où ils ne peuvent être submergés et qui est accessible pour faire la vidange et l'entretien. Le système de traitement étanche (fosse) et le système de traitement non étanche (champ) doivent respecter les distances minimales de localisation suivantes :

Point de référence	Système étanche		Système non étanche	
	Distance minimale	Distance réel	Distance minimale	Distance réel
Puits servant à l'alimentation en eau	15,0 m	+ de 15,0 m	30,0 m	+ de 30,0 m
Conduite d'eau servant à l'alimentation	1,5 m	+ de 1,5 m	2,0 m	+ de 2 m
Résidence	1,5 m	7,0 m	5,0 m	11,8 m
Limite de propriété	1,5 m	31,4 m	2,0 m	19,5 m
Marais, étang	10,0 m	N/A	15,0 m	N/A
Lac, cours d'eau	10,0 m	N/A	15,0 m	N/A
Haut de talus	--	--	3,0 m	19,5 m
conduite souterraine de drainage de sol	--	--	5,0 m	11,8 m
Arbres	--	--	2,0 m	plus de 2 m

*Si le puits est scellé conformément aux prescriptions des paragraphes 1° à 3° du deuxième alinéa de l'article 10 Règlement sur le captage des eaux souterraines, décret 696-2002 du 12 juin 2002. La distance minimale à respecter pour le système non étanche est de 15 m

**Dans certaines régions, la bande riveraine pour les constructions et les installations septiques étanches est aussi de 15m au lieu de 10m.

PERCOTEC INC.

Étude de capacité de charge hydraulique du sol pour une installation septique

8. LA CONDUITE D'AMENÉE

Dans le cas où les eaux usées sont acheminées par gravité, la pente de la conduite d'amenée doit être comprise entre 1 et 2 cm par mètre et avoir un diamètre d'au moins 10 cm. Une conduite d'amenée ne peut être installée que si elle est conforme à la norme NQ 3624-130. Selon les règles de l'art, les changements de direction dans une conduite d'amenée doivent être évités. Toutefois, lorsqu'un changement de direction est requis, il doit être réalisé à l'aide de coudes dont l'angle de dérivation maximal est de 22,5°. Dans le cas où une conduite d'amenée est susceptible d'être affectée par le gel, elle doit être protégée contre le gel par des matériaux isolants reconnus et installés selon les recommandations des fabricants. Il en est ainsi de la protection contre l'écrasement, en particulier lorsqu'une conduite d'amenée traverse une voie de circulation privée.

9. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation des systèmes de traitement des eaux usées pour résidence isolée doit être réalisé en conformité avec le Q-2, r.22 : « Règlements sur l'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées », les normes NQ qui s'y rattachent et doit respecter les recommandations de manufacturier.

La mise en service est sous la responsabilité de l'entrepreneur. Vérifier avec votre bureau municipal afin de connaître les règlements et permis de mise en service.

De plus, en collaboration avec Percotec Inc, vérifier avec vos voisins la position de leurs puits afin que les mesures respecte le règlement du Q-2, r.22. Les mesures à respecter sont de 15 mètres ou 49,21 pieds entre les puits et la fosse septique et de 30 mètres ou 98,43 pieds entre les puits et le champ d'épuration. S'il y a un puits scellé, la distance entre le champ et les puits à respecter sera de 15 mètres ou 49,21 pieds.

Note : les plans sont à titre indicatifs, les limites de terrains et les dimensions sont établies de façon approximative.

La compagnie Percotec inc. se réserve le droit d'exiger en tout temps l'élaboration des nouveaux fossés de drainage à au moins 5 mètres du système, afin de s'assurer que la nappe d'eau souterraine soit en dessous du lit de sable filtrant pour le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées (étanche et non étanche).

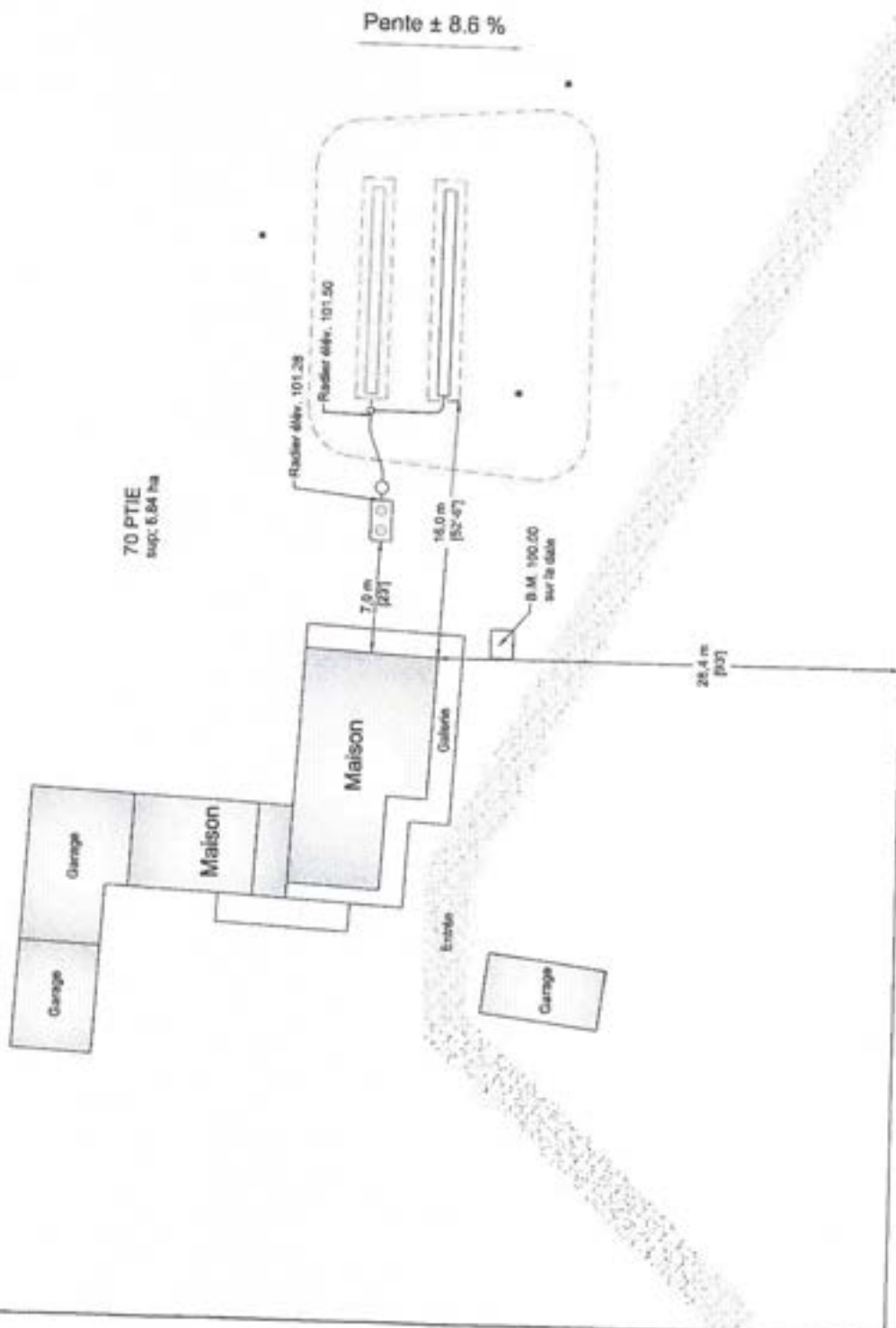
L'entrepreneur ou la Municipalité doit nous informer de toute omission, ambiguïté ou divergence dans l'interprétation des plans, afin que des correctifs puissent être apportés. Si nécessaire.

La compagnie Percotec inc. doit obligatoirement superviser les travaux pour émettre un certificat de conformité.



Approuvé par : Dany Rousseau, technologue professionnel





2e rang

Légende

- Puits =
- Autre =
- Ligne de loi =
- Pôle électrique =
- Clôture =
- Rayon 15 m =
- Rayon 30 m =
- Haie =



Client:	Pascal Nadon
Dessiné par:	Mario Houde
Revisé par:	Dany Rousseau
Projet:	ENV14-347
Date:	18 août 2014
Echelle:	1:400
	1

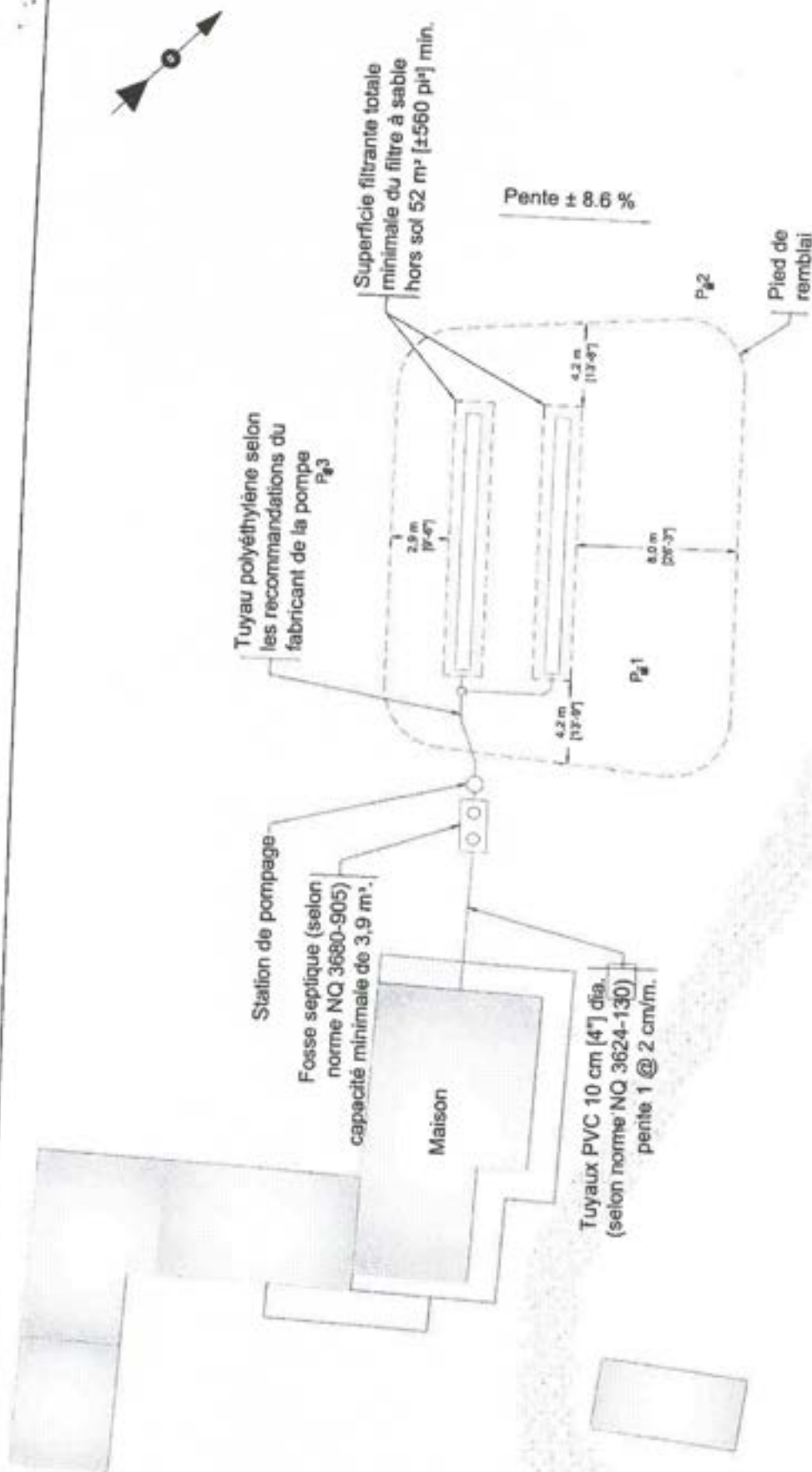


8, ch. Wemy, local 100, St-Joseph-de-Colbère G5N 1B0
Tel. 418-423-2702

PLAN DE LOCALISATION

238, 2e rang
St-Ferdinand

Note: il n'y a pas de puits d'eau dans un rayon de 30,0 m du système non élanche et 15, m du système élanche.



PLAN DU SYSTÈME D'ÉPURATION

Filtre à sable hors sol

☑ : Puits d'essai et d'échantillonnage du terrain récepteur.

Scalé



Client: Pascal Nadon

Dessiné par: Mario Houde

Révisé par: Dany Rousseau

Projet: ENV14-347

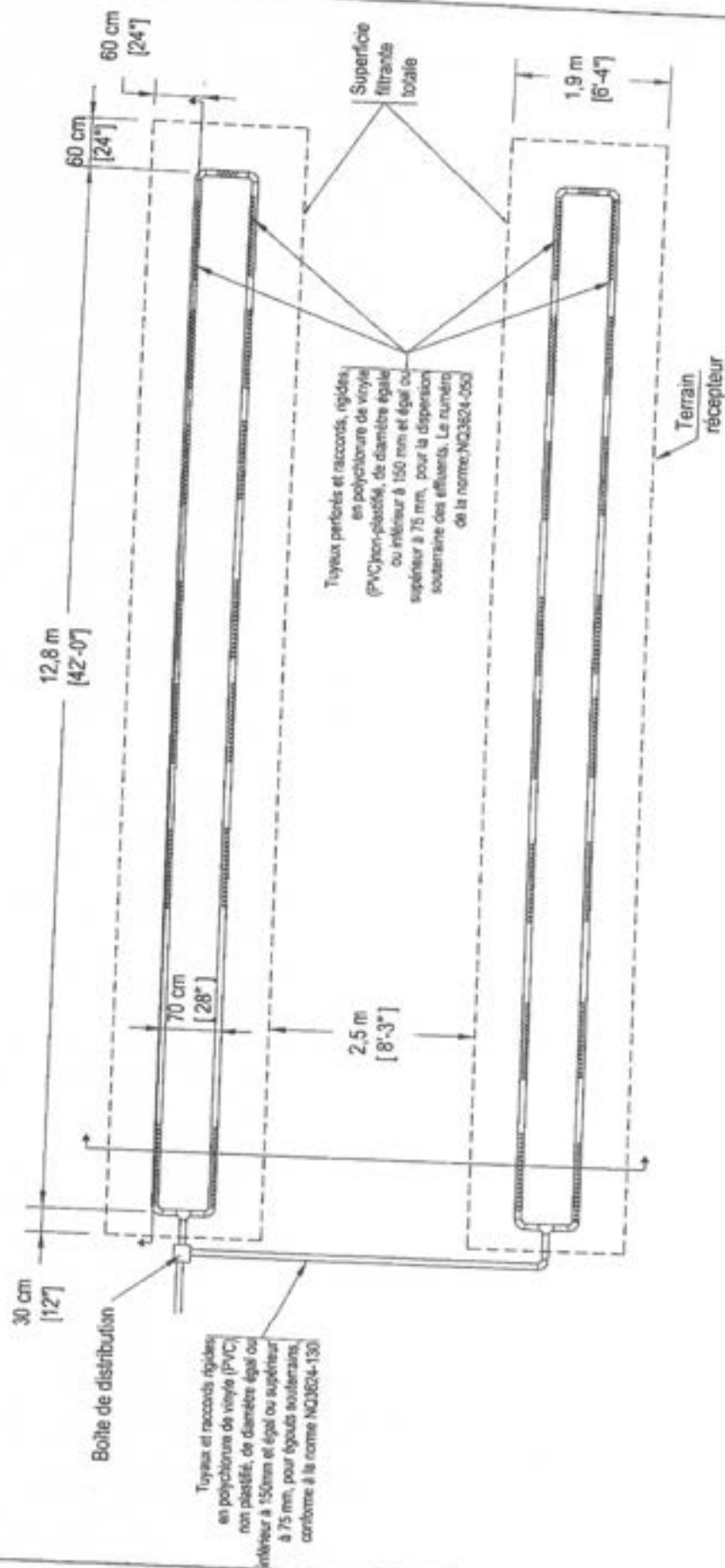
Date: 18 août 2014

Echelle: 1:300

2



6, ch. Vimy, local 100, St-Joseph-de-Colborne QCN 1B0
Tél. 418-425-2702



FILTRE À SABLE HORS SOL



Client: Pascal Nadon

Dessiné par: Mano HoudeRevisé par: Dany Rousseau

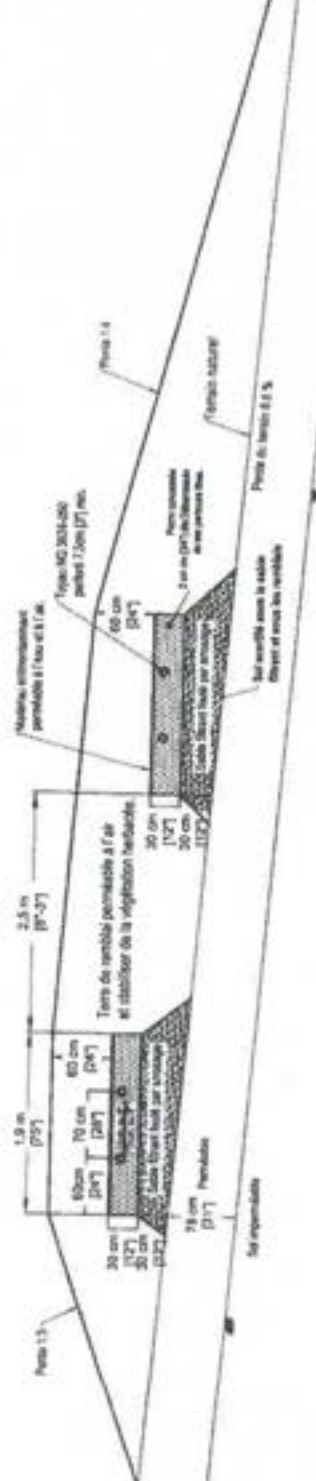
ENV14-347

18 août 2014

échelle:	1:75	3
----------	------	---

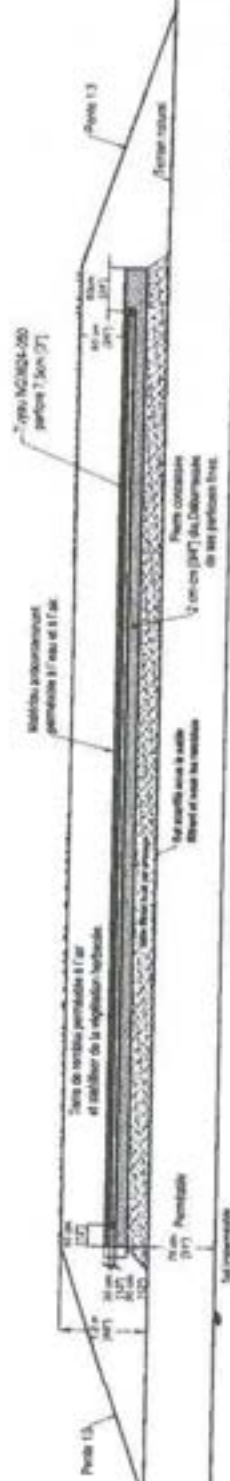


S.A. ch. Vigny, local 100, St-Joseph-de-Coleraine GON 1B0
Tel. 418-423-2702



Coupe transversale

Echelle: 1:75



Coupe longitudinale

Echelle: 1:100

DÉTAIL TYPES DU FILTRE À SABLE HORS SOL

Scalpu



Client: Pascal Nadon

Dessiné par: Mario Houde

Revisé par: Dany Rousseau

Projet: ENV14-347

Date: 18 août 2014

4



6, ch. Verly, local 100, St-Joseph-de-Coleborne QON 1B0
Tel. 418-423-2702

GP FIELD DATA SHEET

P. Nadeau

Date 13 Aug 14 Investigator P. Nadeau
Reservoir Constants: (See label on Permeameter)

SECTION 2: STANDARDIZED PROCEDURE FOR PERMEAMETER READINGS AND CALCULATIONS

Combined Reservoirs $\times 35.22 \text{ cm}^2$
Inner Reservoir $\times \text{Y}$ cm^2

☒ CHECK RESERVOIR USED

Depth of Well Hole 7.00 m

Note: In standardized procedure the radius of the well hole is always 3.0 cm

1st Set of Readings with height of water in well (H_1) set at 5 cm

READING NUMBER	TIME	TIME INTERVAL (MIN)	WATER LEVEL IN RESERVOIR, (CM)	WATER LEVEL CHANGE, (CM)	RATE OF WATER LEVEL CHANGE, R_1 , (CM/MIN)
	0:00		0.0		
	1:00		2.6	2.6	
	2:00		5.0	2.4	
	3:00		7.1	2.1	
	4:00		8.9	1.8	
	5:00		10.7	1.8	
	6:00		12.6	1.9	
	7:00		14.4	1.8	
	8:00		16.2	1.8	
	9:00		18.0	1.8	1.8
	10:00		19.8		
	11:00		21.9		
	12:00				
	13:00				
	14:00				

2nd Set of Readings with height of water in well (H_2) set at 10 cm

READING NUMBER	TIME	TIME INTERVAL (MIN)	WATER LEVEL IN RESERVOIR, (CM)	WATER LEVEL CHANGE, (CM)	RATE OF WATER LEVEL CHANGE, R_2 , (CM/MIN)
	0:00		22.0		
	1:00		26.0	4.0	
	2:00		29.8	3.8	
	3:00		33.6	3.8	
	4:00		37.4	3.8	
	5:00		41.2	3.8	3.8
	6:00		45.0		
	7:00		48.7		
	8:00				
	9:00				
	10:00				
	11:00				
	12:00				
	13:00				
	14:00				

CALCULATIONS

R_1 , the steady state rate of flow, is achieved when R_1 is the same in three consecutive time intervals.

For the 1st Set of Readings $R_1 = (1.8) / 60 = 0.030 \text{ cm/sec}$

For the 2nd Set of Readings $R_2 = (3.8) / 60 = 0.063 \text{ cm/sec}$

$$K_{fs} = [(0.0041) \left(\frac{35.22}{R_1} \right) (0.063)] - [(0.0034) \left(\frac{35.22}{R_2} \right) (0.03)] = 3.7 \times 10^{-3} \text{ cm/sec}$$

$$\phi_{fs} = [(0.0572) \left(\frac{35.22}{R_1} \right) (0.063)] - [(0.0237) \left(\frac{35.22}{R_2} \right) (0.03)] = \text{cm}^2/\text{sec}$$

$$\alpha = \left(\frac{35.22}{R_1} \right) / \left(\frac{35.22}{R_2} \right) = \text{cm}^{-1}$$

$$\Delta \theta = \left(\frac{35.22}{R_1} \right) - \left(\frac{35.22}{R_2} \right) = \text{cm}^2/\text{cm}^2$$

$$S = \sqrt{2} \left(\frac{35.22}{R_1} \right) \left(\frac{35.22}{R_2} \right) = \text{cm sec}^{-1/2}$$

ESTIMATED
MEASURED

CHECK ONE



Groupement forestier de
Lotbinière Mégantic inc.

Plan d'aménagement forestier

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:	NADON, PASCAL
ADRESSE:	238,2 IEME RG
VILLE:	ST-FERDINAND (QUE)
	GÉN-1N0
REPRÉSENTANT AUTORISÉ:	
TÉL:	(514) 216-9423
N0 PRODUCTEUR:	000000025814

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2522 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



**Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.**

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)	
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ) NADON, PASCAL	NO D'ACTIONNAIRE 2554 DATE DE NAISSANCE
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE) 238, 2 IEME RG ST-FERDINAND (QUE) G0N-1N0	LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐ EMAIL NEO TÉLÉPHONE(S) rés: (514) 218-9423 BUR: CEL:
AUTRE PROPRIÉTAIRE	
REPRÉSENTANT	Propriétaire d'une forêt privée d'eau moins 500 hectares d'un seul tenant: Oui ☐ Non ☒

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	000000025814
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1731404201139
BLOC :	01
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par: <i>Cédric Montreuil</i>	

LOCALISATION DES LOTS

MRC: L'ÉRABLE				MUNICIPALITÉ (code): ST-FERDINAND		32013	
DATE D'EXPIRATION DU PAP	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	ÉTAT	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)	LOT	SUPERFICIE FORESTIÈRE
2031-01-19	17 / 314 / 171	R	1703-12-4060	HALIFAX	1004 TROIS	03	111
TOTAL							5.2 Ha
TOTAL							5.2 Ha

ÉTAT: A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2622 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



**Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.**

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)			
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ) NADON, PASCAL	NO D'ACTIONNAIRE 2664	DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE) 238, 2 ^{ème} RG ST-FERDINAND (QUE) G0N-1N0	LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐		
AUTRE PROPRIÉTAIRE	EMAIL NEQ	CODE	
REPRÉSENTANT	TÉLÉPHONE(S) rés : (514) 216-9423	BUR:	CEL :
Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 500 hectares d'un seul tenant : Oui ☐ Non ☒			

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	000000026914
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1731404201139
BLOC :	01
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par: <i>Cédric Montreuil</i>	

LOCALISATION DES LOTS

MRC : L'ÉRABLE								
MUNICIPALITÉ (code) : ST-FERDINAND								
DATE D'EXPIRATION DU PAP	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	ÉTAT	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)	LOT	SUPERFICIE FORESTIÈRE	SUPERFICIE TOTALE
2031-01-19	17 / 314 / 171	R	1703-12-4060	HALIFAX 1004	TROIS 03	111	5.2 Ha	5.2 Ha
TOTAL							5.2 Ha	5.2 Ha

ÉTAT: A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER

Description de la forêt / cartographie

No. de producteur forestier: _____ Propriété no. : _____

Carte forestière



L'identification des zones de marécages arborescents provient des cartes développées par Canard Illimité Canada. Cette cartographie sert donc de repère pour vérifier s'il y a une présence potentielle de milieux humides et elle ne peut servir de délimitation officielle et légale pour une autorisation ministérielle ou municipale. Dans tous les cas, il faut consulter votre MRC ou municipalité et solliciter l'expertise de professionnels en environnement pour valider la présence de milieux humides.

Zone sensible

Affectation du territoire

☐ Urbain ☐ Agricole ☐ Forestière ☒ Agro-Forestière

Zone à protéger

☒ Lac ☒ Cours d'eau ☒ Ravage ☒ Milieux Humides

Contraintes naturelles

_____ ☒ Aucune

Numéro de la photo
aérienne: Q97 125 #81

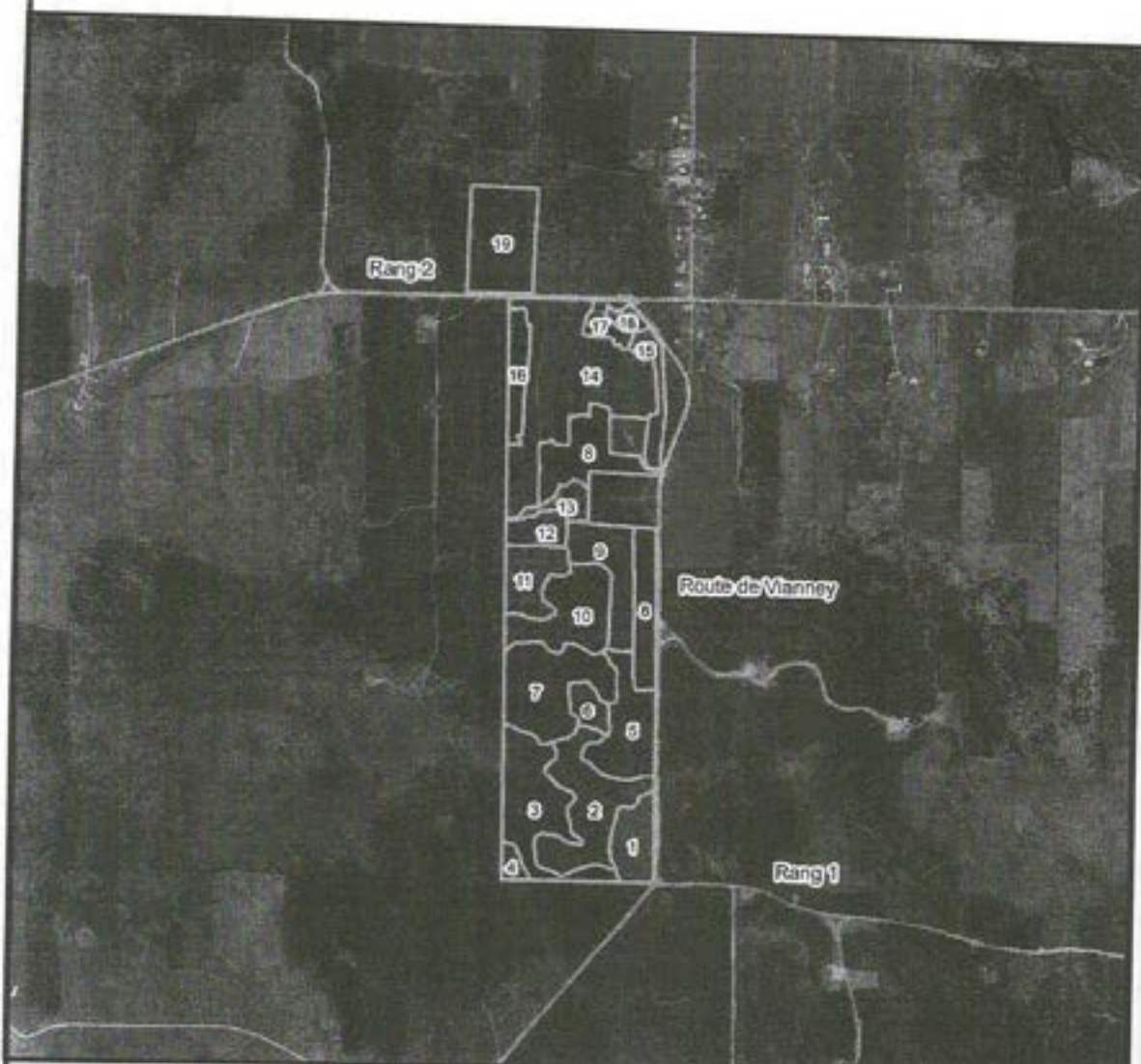
Numéro de la carte
forestière: 21 L/4 S-E

Échelle 1/15 000

Description de la forêt / cartographie

No. de producteur forestier: _____ Propriété no. : _____

Carte forestière



L'identification des zones de marécages arborescents provient des cartes développées par Canard Illimité Canada. Cette cartographie sert donc de repère pour vérifier s'il y a une présence potentielle de milieux humides et elle ne peut servir de délimitation officielle et légale pour une autorisation ministérielle ou municipale. Dans tous les cas, il faut consulter votre MRC ou municipalité et solliciter l'expertise de professionnels en environnement pour valider la présence de milieux humides.

Zone sensible

Affectation du territoire

☐ Urbain ☐ Agricole ☐ Forestière ☒ Agro-Forestière

Zone à protéger

☒ Lac ☒ Cours d'eau ☒ Ravage ☒ Milieux Humides

Contraintes naturelles

_____ ☒ Aucune

Numéro de la photo
aérienne: Q97 125 #81

Numéro de la carte
forestière: 21 L/4 S-E

Échelle 1/15 000

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000025814

Propriété no. 02

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité	Hauteur (m)	Âge (ans)
001	Érablière	ERS/BOJ/HEG/ / /	2.0	A1	7 A 15	10 A 50
002	Mélangé à dom. feuill	ERR/SAB/BOJ/EPR/	4.7	A1	8 A 15	30 A 40
003	Mélangé à dom. rés	SAB/BOJ/EPR/ / /	4.6	A1	10 A 17	50
004	Dénuclé humide	EPN/SAB/ / / /	0.4	D1	1 A 8	10 A 40
005	Résineux	SAB/EPB/EPR/BOJ/ER/	3.3	A1	8 A 14	30 A 50
006	Mélangé à dom. rés	SAB/BOJ/ERR/ / /	0.9	A1	9 A 13	30 A 50
007	Sapinière	SAB/EPB/EPR/ / /	4.7	A1	9 A 13	30 A 50
008	Plantation d'épinette blanche	EPB/BOA/ / / /	5.1	A1	12 A 15	40
009	Plantation 1992	EPB/AUL/ / / /	2.9	A1	6 A 13	30
010	Pessière à sapin	EPB/SAB/ERR/ / /	3.7	B1	12 A 17	50

Source:



photographie aérienne



carte forestière régionale

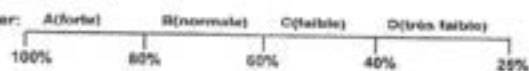


vérification sur le terrain



inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4" (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 ediac

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000025814

Propriété no. 02

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)
011	Friche Arbustive	EPB/AUL/HAR/SAB/PET	2.2	A1	18 à 15	10 à 50
012	Plantation d'épinette blanche	EPB / / / /	1.2	B1	10 à 15	40
013	Dénué humide	MEL/SQA/AUL/HAR/	0.9	C1	18 à 15	10 à 50
014	Plantation 1999	EPB/BOG/SAB/AUL/PET	9.1	A1	4 à 9	20
015	Mélangé	CHR/PET/EPB/BOG/ERR SAB	1.2	A1	28 à 12	10 à 30
016	Pessière	EPB / / / /	1.5	A1	10 à 14	40
017	Résineux	SAB/EPB/PIG/PIR/ERR	0.8	A1	18 à 17	10 à 40
018	Habitation	/ / / / /	0.4			
019	Plantation 1992	EPB / / / /	5.2	A1	10	30

Source:



photographie aérienne



carte forestière régionale



vérification sur le terrain



inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.52 arpents carrés
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4" (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Supert.	Priorité
001	Erablière	Jardinage feuillu NON SUBVENTIONNÉ	2.0	2C
002	Mélangé à dom. feuil	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	4.7	1C
003	Mélangé à dom. rés	Coupe d'amélioration du peuplement NON SUBVENTIONNÉ	2.3	1C
		La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	2.3	1C
005	Résineux	Coupe d'amélioration du peuplement NON SUBVENTIONNÉ	3.3	1C
006	Mélangé à dom. rés	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	0.5	1C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	1.0	1C
		Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	0.4	1L
007	Sapinière	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	4.7	1C
		La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	4.7	2L
008	Plantation d'épinette blanche	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	4.5	1C

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES 2- ASSEZ 3- PEU

Temps de réalisation : C : 0 À 5 ANS L : 5 À 10 ANS

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
009	Plantation	Éclaircie commerciale de plantation fait à l'abatteuse	2.9	2C
010	Pessière à sapin	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	3.7	2C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	7.4	2C
011	Friche herbacée	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	2.2	2C
		Déchetage mécanique de la broussaille afin de faciliter la mise en terre des plants.NOTE: Peuplement dégradé et régénération inadéquate.	2.2	2C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	4.4	2C
012	Plantation d'épinette blanche	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	1.2	3L
013	Dénué humide	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	0.9	3C
014	Plantation	Éclaircie commerciale de plantation fait à l'abatteuse	7.0	2L
		Dégagement de plantation NON SUBVENTIONNÉ	0.4	2L
015	Mélangé	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	1.2	3C

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES 2- ASSEZ 3- PEU

Temps de réalisation : C : 0 À 5 ANS L : 5 À 10 ANS

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
016	Pessiere	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	1.0	2C
017	Résineux	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	0.8	2C
019	Plantation	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	5.2	1L

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES

2- ASSEZ

3- PEU

Temps de réalisation :

C : 0 À 5 ANS

L : 5 À 10 ANS

DESCRIPTION DES TRAVAUX PAR PEUPLEMENT

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux
002	Mélangé à dom. feuil	Sapins ou arbres matures
003	Mélangé à dom. rés	Sapins ou arbres matures
004	Dénudé humide	Terrain humide
005	Résineux	Sapins ou arbres matures
007	Sapinière	Sapins ou arbres matures
010	Pessière à sapin	Sapins ou arbres matures

DESCRIPTION DES TRAVAUX PAR PEUPLEMENT

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No. peup	Type de peuplement	Travaux
----------	--------------------	---------

013	Dénudé humide	Terrain humide
-----	---------------	----------------

017	Résineux	Sapins ou arbres matures
-----	----------	--------------------------

018	Habitation	
-----	------------	--

019	Plantation	
-----	------------	--

6-REMARQUES

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.
- * de respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre et je m'engage envers la gestion durable des ressources de ma propriété selon les normes reconnues en la matière.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

16-02-2021

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à
NADON, PASCAL

Ce plan est valide jusqu'en 19 janvier 2031 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur des forêts privées (règlement #4 du 1 avril 1997) de l'Agence Forestière des Bois-Francs.

Signature de l'ingénieur forestier

2020-006
Numéro de permis de l'OIFQ

19/01/2021
Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: Cédric Martineau

PAF : 1731404201139

Conseiller forestier

Groupeement forestier de Lotbinière-Mégantic

270, rue St-Pierre

Ste-Agathe de Lotbinière (Qué)

G0S 2A0

Tél:(418)599-2828 Fax:(418)599-2856

SITE WEB : GAFLMI.COM

Courriel : LOTMEG@COOPSTEAGATHE.COM

LA PROPRIÉTÉ	
Municipalité (code) : 32013 ST-FERDINAND	Numéro de producteur : 000000025814
Unité cadastrale (code) : 1004 HALIFAX	Plan d'aménagement : 1731404201139
Rang (code) : 02 DEUX et 3 trois	Bloc : 02
Lot (s) : 69, 70.1, 111	

Déclaration de l'ingénieur forestier
Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui ☒ Non ☐ Nom de l'ingénieur forestier : Steven Beaurivage No permis : 2020-006
 Signature : [Signature]
 Date : 19/01/2021

Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance :

☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en œuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire "Renseignement personnels" et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire : [Signature]
 Date : 16-02-2021

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires : _____

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Signature : _____

Date : _____

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTI-MEGANTIC

[illegible]

8- DONNÉES FAUNIQUE Autres fruiers (gâchasseuse) : _____ Autres vétérans ☐ ou chirots ☐ (gâchasseuse) : _____ Autres : _____	Résumé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Si cet agent, l'Agence accepte une participation financière de : _____ Producteur forestier reconnu : _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité, X, et ce, pour un montant de 8001.00 \$ et par conséquent, le(x) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'ai vu que les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'ai vu aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux et leur durée ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Page 6 sur 10 Rapport d'intervention préparé par : _____ 2015-02-02 Date : _____
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : ☐ Première Éclaircie	Si non inscrit à la prescription : _____ Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☐ Ajustement au PPMV : _____ Si est justifiée la prescription : _____ Sélectionnée pour la V.O. : ☐	Attesté avec la responsabilité et la signature : (personnel de l'Agence) <i>[Signature]</i> 2015-02-02 Signature : _____ 2015-02-02 Date : _____ N° : 1731404140009 15-02-1

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: 401111111 ACTION: 1 - Étendre 2 - Améliorer 3 - Modifier ADRESSE: 1 - Adresse 2 - Adresse de l'agence 3 - Adresse de l'exploitant NOM: 1 - Nom 2 - Nom de l'agence 3 - Nom de l'exploitant CODE DE RÉGION: 1 - Centre 2 - Sud-Est 3 - Autres pages TERRITOIRE: 405314 6

1 - IDENTIFICATION
Numéro de production: JARN27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC)
Tél. travail: 418-428-3581 Code postal: G0N 1N0
Représentant (nom, prénom): NAD: 209545888

2 - LOCALISATION
Unité de gestion (MCR): 34 Région écologique: 3E Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: 602B40525
Terre: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 27310 nom VIANNEY Rang: code 03 nom TROIS
Lot: no 109 no 111 no no no

3 - DÉSIGNATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 6,0 ha
Longueur: 1 km

4 - PHOTO
No de photo: 0853334187 Echelle: 1:15000
Fusible: 21-54-SE Altitude: 400 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain découverte: no, m², ha, %
2. Qualité des couronnes de l'arbres: m
3. Tiges choisies: nombre, %
4. Qualité des tiges: courbées: m
5. Souches: sur sol: m
6. Chemins de débroussaillage: largeur, m, espacement, m
7. Volume marchant abandonné: m³
8. Nombre de tiges marchandes: no souches, %
9. Nombre de tiges non marchandes: no souches, %
10. Végétation résiduelle: herbacée, %, ligneuse, %
11. Efficacité du traitement: %
12. Antenne: %
13. Largeur: A) bandes coupées, m B) bandes non coupées, m
14. Déposition des déchets de coupe: m
15. Nombre de microsites à l'hectare: m
16. Distance entre les fosses: m
17. Profondeur des fosses: principale, m, secondaire, m
18. Bassins de sédimentation: m
19. Équipement utilisé: m
20. État des fosses: état des pontons: m
21. Surface de roulement: largeur, m, largeur, m
22. Prélèvement des végétaux: m
23. Volume résidu dans les marchandes: m
24. Produit appliqué: m
25. Quantité à l'hectare: m
26. Date du traitement: 92.05.25
27. No de prescription d'origine: m
28. Respect des bandes de protection: m
29. Uniformité de l'apportage: m
30. Fertilisant appliqué par: m
31. Travaux réalisés par: D. B. C.



6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Populaire	Taille de plants (cm)	Densité (plants/ha)	Espacement (m)
FRS	12711	16	BONNE	FRS	Bar	2451	2,0-2,0
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	12711						

Objectif de reboisement: 1 - Matière ligneuse Date: 92.05.25
Qualité: 50,0% Qualité du site: 1 - Adéquate Végétation compétitive: 1 - Plante dérangée
Superficie reboisée: 4,6 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Montant d'ordre (1000 \$)	Taux	Montant aide financière	%	Reduction superficie	Total demandé	Montant MCR
6052-2	PM6884	12,711	175	2224,43	0	0,00	2224,43	
6061	T88	12,711	15	190,67	0	0,00	190,67	
		0,029	0	0,00	0	0,00	0,00	

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

92/02/07

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'après les normes en vigueur, et que les résultats sont satisfaisants.
☐ Les travaux ci-dessus ne sont pas admissibles à une aide financière pour le reboisement.

Rapport d'inspection préparé par: Martineau, R. Ing. d.
92.08.07
Date: 92/02/07

RÉSERVE AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification
en vertu du C.T. numéro:
Raison du refus ou de la modification:
Vérifié et approuvé par:
Fonctionnaire autorisé:
Date:
NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION: 1231404910195 9208-1

MINISTÈRE: 051 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1. Soins 2. Aménagement 3. Récolte ADRESSE: Nom de l'exploitant: NOM: Nom de l'exploitant: CODE DE RÉSIDENCE: 1. Canada 2. États-Unis 3. Autre pays TERRITOIRE: 405314 1

1. IDENTIFICATION
Numéro de production: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC) Code postal: G0N 1N0
Tél. travail: 418-428-3581 FAX: 209545888
Représentant (nom, prénom): Tél.:

2. LOCALISATION
Unité de gestion (MPO): 34 Région écologique: SE Unité de travail: Code d'unité d'exploitation: 602840525
Taux: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 27310 nom VIANNEY Rang: code 03 nom
Lotto: no 109 no 111 no no no

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 6.0 ha

4. PHOTO
No de photo: 085333187 Echelle: 1:15000
Feuille: 21-44-SE Altitude: 400



5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain révisée: m² m² m²
2. Diamètre des courbes de fond: m
3. Type d'écoulement: rapide rapide
4. Qualité des lignes: conservées
5. Surface: au sol
6. Caractère du sol: argileux argileux
7. Volume marchand abondant: m³
8. Nombre de lignes marchandes: au sol
9. Surface de ligne marchande: au sol
10. Végétation actuelle: herbacée 30 % ligneuse 70 %
11. Efficacité du traitement: 88 %
12. Année: 0
13. Largeur: A) bandes coupées B) souches non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: A) Acceptable
15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés: m
17. Profondeur des fossés principaux: m, secondaires: m
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Débrous. à pécage
20. Car des fossés: des des pécages
21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
22. Prélèvement des fongicides:
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 01.08.20
27. No de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'implantation:
30. Fertilisant appliqué par:
31. Travaux réalisés par: 0,5.C

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Région	Type de plants	Donnée	Épave
0	0					0	
0	0					0	
0	0					0	
0	0					0	
Total:	0						

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date:
Qualité: 0.5 Qualité du site: Végétation compétitive:
Superficie révisée: 0.0 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités	Taux	Montant aide financière	%	Reduction	Total	Montant
0516	080	4.600	360	1656.00	0	0.00	1656.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles prescrites et énoncées de la réglementation et de la réglementation à toutes les autres conditions d'admissibilité mentionnées dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'inspection préparé par:
Martineau, G. ing. f.
91.09.12
Date: 9/09/26

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement
en vertu du O.T. ☐ avec modification
numéro:
Raison du refus ou de la modification:
Validé et approuvé par:
Fonctionnaire autorisé:
Date:

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

Numéro du plan de gestion de la(s) propriété(s) concernée(s): 404911017

MINISTÈRE: 600	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERritoire
TRAMAIL: 193	4 0 1 1 1 1 1	1 - Étude 2 - Ajuster	Nombre de lignes	Nombre de lignes	1 - Canada 2 - États-Unis	405314 7

IDENTIFICATION		Nom, prénom		Code postal	
N° de produit : JARW27346202		JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH		GON 1N0	
Adresse : 23B, RR 1		ST-FERDINAND (QUEBEC)		NAB : 209545888	
Tél. travail :		Tél. rés. : 418-428-3581		Tél. :	
Requiescent (nom, adresse)					

2 - LOCALISATION		3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion : 34	Région biologique : SE	Unité de travail :	Code d'unité d'évaluation : 1602B40525
Terrain : 200	Catastre : code 1004 nom HALIFAX		
Municipalité : 27310 nom VIANNEY	Rang : code 03 nom TROIS		
Lot : 109	no 111	no : 01	
		Superficie : 4.6 ha	

4. PROPOS	
N° de propo:	085333187
Estimate:	1115000
Quantite:	21-L4-GE
Abattement:	400

B. QUALITÉ DES MATHÉMATIQUES TRAVAIL

1. Surface terrain réévaluée:
 rds _____ m²/ha, saul _____ m²/ha

2. Diamètre des couronnes de lumière: _____ m

3. Types d'arbres (arbustes): 2250 _____ 90 %
 feuillus 0 _____ 0 %

4. Qualité des tiges
 conservées: _____

5. Éléments
 au sol: _____

6. Chemins de débroussaillage:
 largeur _____ m, espacement _____ m

7. Volume marchand abattu: _____ m³

8. Nombre de tiges marchandes:
 non échantillonnées _____ m³/ha

9. Nombre de tiges non marchandes:
 non échantillonnées _____ m³/ha

10. Végétation éliminée:
 herbacée _____ %, ligneuse 160 %

11. Efficacité du traitement: 98 65 %

12. Année: _____

13. Largeur: A) bandes coupées _____ m
 B) bandes non coupées _____ m

14. Disposition des déchets de coupe: Al Acceptable
15. Nombre de coups de hache: 2500
16. Distance entre les fosses: _____ m
17. Profondeur des fosses principales _____ m, secondaires _____ m
18. Système de sédimentation:
19. Equipement utilisé: Debusq + Rose-Jet
20. Coût des fosses: _____
 - avec des poutres: _____
21. Surface de roulement: largeur _____ m, emprise _____ m
22. Prélevement des rangelles: _____
23. Volume récolté dans les rangelles: _____ m³
24. Produit approuvé: V13130
25. Quantité à l'hectare: 5.58 l
26. Date du traitement: 94.07.04
27. No de prescription d'origine: 1231484910195
28. Respect des bandes de protection: OUI
29. Uniformité de l'appontage: OUI
30. Fabricateur biologique par: _____
31. Tronçonneuse utilisée par: G.O.C

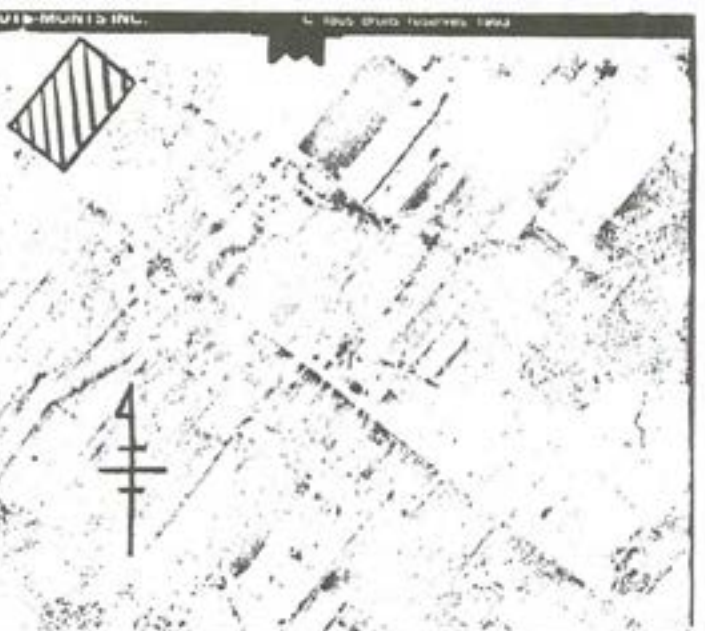
2. AUTRES CONTENUS D'APPLICATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

2. Voir l'annexe en annexe

Numéro du plan de gestion de l'atlas propriétaire
= 1231404911038
concerné(s).....



5. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Requiesce	Type de parcelle (ha)	Surface (ha)	Espace (m x m)
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	

Temps : 0

Objectif de reboisement : _____ Date : _____

Qualité : 0, 0 Quantité du site : _____ Végétation compétitive : _____

Superficie reboisée : 0, 0 ha

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités habitables (000 pi.)	Taux	Montant aide financière	%	Reduction \$	surface	Total demandé	Montant MCR
0756-2	ECCT	3,400	405	1,378.50	8	0.00	0.000	1,378.50	
	3,4	0,000	0	13,800.00	80	128.00	0.000	1,355.50	
		0,000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

☐ L'élève a-t-il fait les travaux prescrits ?

Rapport d'entretien préparteur

Martineau, J tech. i
94.09.16

Date

J. Martineau

N° 94/09/16

Date

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:

☐ oui ☐ non ☐ partiellement

☐ avec modification

en vertu du C.T.
 numéro _____
 Raison du refus ou de la modification:

Initial at approved job:

1231404940112 940

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: ()
Représentant:(nom,prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ,WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél.res.: (418)428-3581

Code postal: G0N-1N0
NAS: 269-458-8
Tél.: ()

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 1602-84-0525
Tenure: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32013 nom ST-FERDINAND Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s):no 69 no 70.1 no no no

3- Identification de la parcelle

No. 008
Superficie: 6.3 ha

4- Photo

No. photo: C97125 #81 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21-4-4-SE Altitude: 300

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain résiduelle:
Rés. 23 m2/ha Feuil. 9 m2/ha
2. Prélèvement: 38 %
3. Chemin de débordage:
largeur 3 m , espacement 17 m
4. Prélèvement des rangées: 1/2 m
5. Blessures aux arbres: 0
6. Volume marchand abandonné: 0 m3
7. Qualité des tiges conservées: BONNE
8. Nombre de semenciers:
9. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
10. % de tiges de 1 m et +: %
11. Végétation éliminée:
herbacée 0 % ligneuse 100%
12. Hauteur d'élagage:

14. Nombre de tiges traitées:

15. Type de protecteur:

16. Andains:

17. Produit utilisé:

18. Quantité à l'hectare:

19. Nombre de microsites à l'hectare:

20. Distance entre les fossés: m

21. Profondeur des fossés: principaux m

22. Profondeur fossés secondaires m

23. Bassins de sédimentation:

24. État des fossés:

25. État des pontons:

26. Surface de roslent: largeur m

27. Emprise m

28. Équipement utilisé: Abatteuse Multifonct

29. Efficacité du traitement: 98 %

30. Respect des lois et règlements: O

31. Date du traitement: 2006-09-30

32. Travaux réalisés par: C: conseiller

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription O

Première éclaircie

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée
0431404011019

Révisé à l'Agence
L'Agence approuve la demande de participation financière pour les activités de protection de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription stylisée et demande de participation financière présentée.

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière de:
Producteur forestier: _____ et sa, pour un montant de _____ \$
Conseiller forestier agréé: _____ et sa, pour un montant de _____ \$
et, par conséquent, total: _____ \$

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription stylisée et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence: _____

Date: _____

Si non soumis à la prescription: Oui Non

Si non justifiées: Dérogation à un règlement: ☐ ☐

ou précisions: Ajustement au PPMSV: ☐ ☐

Sélectionné pour la V.O.: ☐

6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Qualité: Qualité du site

Superficie reboisée: ha

Date:

Végétation compétitive:

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Soe-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0905	CERM2	6.1	1018	6 209.80 \$	0	0	0	6 209.80 \$

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cadre d'instructions techniques de l'Agence.

☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMSV de l'Agence.

☐ Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Projet: G. 1018 2006-11-14

Expert: Ingénieur forestier

Signature Ing. 14/11/06

No. permis: _____

No. 1731404060110 06-11-1

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (pl/ha/assistance) : _____ Arbres vétérinaires ☐ ou chalcots ☐ (pl/ha) : _____ Autres : _____	9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 7 : ☒ Oui COUPE D'AMÉLIORATION DU PEUPELEMENT (SUPERFICIE RÉALISÉE EN PARTIE À CAUSE D'UN PROBLÈME DE LIGNE DE LOY) TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (171 mds) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USINES NOTE : SURFACE TERRIERE VARIABLE DE 2 À 18 m2/ha	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, d'un-d-à-d, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité connues dans le cadre d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ _____ Rapport d'expertise préparé par 2024-01-31 Date
Réservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : _____ Producteur forestier ressortant _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité ☒ X, et ce, pour un montant de _____ 727,20 \$ et par conséquent, le(x) reconnaît à titre de bénéficiaire(x) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	Signature de l'Agence _____ Date : _____ Si non soumis à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérogation à sa réglementation : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si oui justifications en préliminaires : _____	Attesté avec la responsabilité et la signature personnelle de _____ _____ Signature de _____ 2024-01-31 Date
Sélectionné pour la V.O. : ☐		N°: 1731404230036 24-01

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél.: ()

No.	007
Superficie:	4.4 ha

1. Surface terre résiduelle:	Rés.	m ² /ha	Feuill.	m ² /ha
2. Diamètre couronnes de lumière:		m		
3. Tiges choisies:	Rés.: 2020	tiges/ha	80 %	
	Feuill.: 20	tiges/ha	1 %	
4. Qualité des tiges conservées:				
5. Blessures aux arbres:				
6. Chemin de débordage:	largeur		espacement	m
7. Volume marchand abandonné:				
8. Nombres de tiges marchandes:	non abattues	tiges/ha	Vol.:	m ³ /ha
9. Nombres de tiges non marchandes:	non abattues	2100	tiges/ha	
10. Végétation éliminée:				
herbacée	%	Signeuse	%	
11. Efficacité du traitement:	95	%		
12. Andains:				
13. Largeur: A) bandes coupées				
	B) bandes non coupées			
14. Disposition des déchets de coupe:			1- Adéquate	
15. Nombres de microsites à l'hectare:				
16. Distance entre les fosses:				
17. Profondeur des fosses: principaux			m	secondaires
18. Bassins de sédimentation:				
19. Équipement utilisé:			Scie Mécanique	
20. État des fosses:				
État des ponceaux:				
21. Surface de roulement: largeur			m	emprise
22. Prélèvement des rangées:		%		
23. Volume récolté dans les interbandes:				%
24. Produit appliqué:				
25. Quantité à l'hectare:				
26. Date du traitement:	2001-09-10			
27. No. de prescription d'origine:				
28. Respect des bandes de protection:				
29. Uniformité de l'épandage:				
30. Fertilisant fabriqué par:				
31. Treux réalisés par:	G.G.C			

Essence	Planté	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
Total:								

Objectif de reboisement: _____ Date: _____
Qualité: _____ Qualité du site _____ Végétation compétitive: _____
Superficie reboisée: _____ ha

Code de production	Code de brassage	Nb. d'unités ha/km/1000gt	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$ Sup.	Total demandé
0662	CPCR	4,4	815	3 595,00 \$	0	0	3 595,00 \$

Signature du représentant de l'agence
Date: _____
0431404010189 0110 1

RAPPORT D'EXÉCUTION

Reboisement et travaux sylvicoles

[illegible]

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Érables

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION		Nr: 1731404230037
Numéro de production: 000000025814	Nom, prénom: NADON,PASCAL	3- PARCELLE
Adresse: 238,2 IEMIE RG	ST-FERDINAND (QUE)	Nr: 002
Tél. travail: 4514216-9823	Représentant	Sup. en ha: 1,5
2- LOCALISATION		4- PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Photo (1): Q97125 001
Municipalité code: J2B13	Nom: ST-FERDINAND	Photo (2):
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAX	Echelle: 0:8000
Lot no: 6234378	CR, 70	Feuille: 21-4-ASE
	Rang code: 02	
	No du PAP: 8731404201139	Prop no: 02

5- Résultats et qualité des interventions		
1 Surface lamère résiduelle (m ² /ha) :	Résineux : 34	Feuilleux : 0
2 Prélèvement (%) :	34	
3 Chemin de débordage largeur (m) :	3	
4 Chemin de débordage espacement (m) :	17	
5 Prélèvement des rangées :	1	
6 Blessures aux arbres % :	4	
7 Volume marchand récolté (m ³) :	60	
8 Qualité des lîges conservés :	BONNE	
9 Nombre de semenciers (gros) :		
10 Tiges éclaircies ou dégagées Résineux Feuilleux Total :	%	Tiges/ha
11 % de lîges de 1 m et + :		
12 Végétation éliminée (%) :	Herbacée : 0	Ligneuse : 100
13 Hauteur d'élagage :		
14 Nombre de lîges traitées :	15	
15 Type de protecteur :		
16 Andains ou prélev. sentiers (%) :		
17 Produit ou matériel utilisé :		
18 Quantité à l'hectare :		
19 Nombre de microsites (plots) :		
20 Distance entre les fosses (m) :		
21 Profondeur fosses principales (m) :		
22 Profondeur fosses secondaires (m) :		
23 Bassins de sédimentation :		
24 État des fosses :		
25 État des ponçaux :		
26 Surface de roulement (m) :		
27 Emprise (m) :		
28 Machinerie ou équipement utilisé :	Abatteuse	
29 Efficacité du traitement (%) :	100	
30 Respect des lois et règlements :	O	
31 Période de réalisation :	2023-05-10	
32 Travaux réalisés par :	C : conseiller	
33 % Essences compagnes :		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Espace	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Papiererie	Code de stock
Total:						

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE											
Code prod.	Code trav.	Unité	Tranchage			Essenches				Grand Total	
			Taux	Sous-total	Rend (t)	Taux	Sous-total	Rend (t)	Total ess.		
8986	CIRMEZMA	1.400	262	762.80	0.90	762.80	920	1.288.00	0.00	1.288.00	1990.80
7902	MART	1.400	136.00	274.40	0.00	274.40	0	0.00	0.00	0.00	274.40

Programme : AR-02 Montant total de l'aide financière : 977.20 (1288.00) 2265.20

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (pâtisseries) : _____ Arbres vétérans ☐ ou vieux ☐ (pâtisseries) : _____ Autres : _____	Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et demande de participation financière présentée _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ L'Agence a vu les travaux et les a effectués conformément, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et approuvées de la sylvoiculture et qu'elle répond à toutes les autres conditions d'admissibilité énoncées dans la valeur d'admissibilité technique de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 1 : _____ Première éclaircie de plantation (35 % de CME VERTE ET 880 TIGES DE QUALITÉ PAR HECTAIRE) TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (60 m³) A ÊTRE LIVRÉ AUX USINES	A cet effet, l'Agence accepte une participation financière de _____ \$ Produits forestiers récoltés _____ \$ et ce pour un montant de _____ \$ Services forestiers accordés _____ \$ et ce pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît le titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence : _____ Date : _____ Si non soumise à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérogation à un règlement : ☐ Oui ☒ Non Alignement au FPMV : ☐ Oui ☒ Non Si une justification est présentée : _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Préparé par : _____ Rapport d'inspection préparé par : _____ 2023-11-15 Date Noté sous la responsabilité et la supervision personnelle de : <i>[Signature]</i> Signature de l'Agence : _____ 2020-006 15/11/2023 No. permis : _____ Signature : _____ No. 1731404230037 23-11

RAPPORT D'EXÉCUTION
Reboisement et travaux sylvicoles

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: 401 ACTION: 1: Créer ☐ 2: Supprimer ☐ 3: Modifier ☐ ADRESSE: NOM: CODE DE RÉSIDENCE: TERRITOIRE: 405314 5

4. IDENTIFICATION

Numéro de produit: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
 Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC)
 Tél. local: _____ Tél. int.: 418-428-3581 Code postal: G0N 1N0
 Représentant (nom, prénom): _____ NAS: 209545888

P-LOCALISATION

Unité de gestion (MER): 34	Région écologique: 3F	Unité de travail:	Code d'unité d'évaluation: 602B40525
Tenure: 200	Cadastral code: 1004	Nom: HALIFAX	
Municipalité code: 27310	Nom: VIANNEY		
Lot: 89	no: 70-F	Rang code: 02	Nom: DEUX

2. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
Nr: 02
Superficie: 1.6

No. de
 Photo: 09533334 187 Estimar: 1115000
 Resultat: 21-L4-SE Adre: 409 m

© 1997 LIFE SIZE ARTISTS TRAVELING
ON BACKPACKS AND WHEELS

1. Surface terrain rectifiée: _____
Nls. _____ m/ha, Saul. _____ m/ha
2. Caractère des courbes de niveau: _____ m
3. Type soléol: ventrale _____ %
Néolite _____ %
4. Qualité des liges _____
conservées: _____
5. Sècheresse _____
aut. arides _____
6. Chemins de débarras: _____
largeur _____ m, espacement _____ m
Volume marchand abondant: _____ m³
7. Nombre de liges marchandes: _____
non estuées _____ %
Néolite _____ m/ha
8. Nombre de liges non marchandes: _____
non estuées _____ %
9. Végétation domine: _____
herbues _____ %, ligneuses _____ %
Effluve du matériel: _____ %
Antenne _____ %
10. (Largeur: A) bandes coupées _____ m
B) bandes non coupées _____ m
11. Disposition des déchets de coupe: _____
12. Nombre de machines à faucher: _____
13. Distance entre les fauchés: _____ m
14. Pourcentage des fauchés principaux: _____ m, secondaires _____ m
15. Racine de défillement: _____
16. Équipement utilisé: _____
17. État des fauchés: _____
18. État des porceurs: _____
19. Surface de roulement: largeur _____ m, largeur _____ m
20. Prolongement des rangées: _____
21. Volume stocké dans les interbandes: _____ %
22. Produit appliqué: _____
23. Quantité à l'hectare: _____
24. Date du traitement: 22.05.20 _____
25. No de prescription d'origine: _____
26. Aspect des bandes de protection: _____
27. Intermédiaire de l'apportage: _____
28. Entretien fabriqué par: _____
29. Travail réalisé par: _____ D. S. P.



3. IDENTIFICATION OF A PARTICLE

Nº: 02
Superficie: 1.6 m²
Longueur: 1 m

B. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Sexe	Nombre de patients	Age	Provenance	Réponse	Type de patient	Nombre de patients	Examen et/ou
FFR	4720	1A	85424	CPPEO	Sexe	2451	2,6x2,8
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total	4720					0	

Objet de réboisement : 1- Salicaria - Ligustrum Case : 22.05.20
 Quantité : 50,00 Quantité du site : 1- Ligustrum Végétation existante : 1- Plante dégage
 Superficie réboisée : 1,0 ha

7. TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unité h/ha/1000 pt.	Taux	Montant aide financière	%	Reduction €	superficie	Total demande	Montant MEL
1632-2	PM656	4,329	175	758,00	0	0,00	0,000	758,00	
0661	TR6	4,329	15	64,80	0	0,00	0,000	64,80	
		0,000	0	0,00	0	0,00	0,000	0,00	

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité connues dans le cadre d'inspections.

☐ Les travaux d'entretien ne sont pas admissibles à une aide financière pour le moment suivant.

Keywords: *child abuse, child sexual abuse, child sexual exploitation, child sexual abuse, child sexual exploitation, child sexual abuse, child sexual exploitation*

Martineau, B. Ing. I
 52.08.07
 Date *[Signature]*
 42/8/07

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:

☐ oui ☐ non ☐ partiellement
☐ avec modification

en vertu du C.T.
 numéro: _____

Raison du refus ou de la modification: _____

Model of movement:

Fundamental analysis

1231404910316 9208-

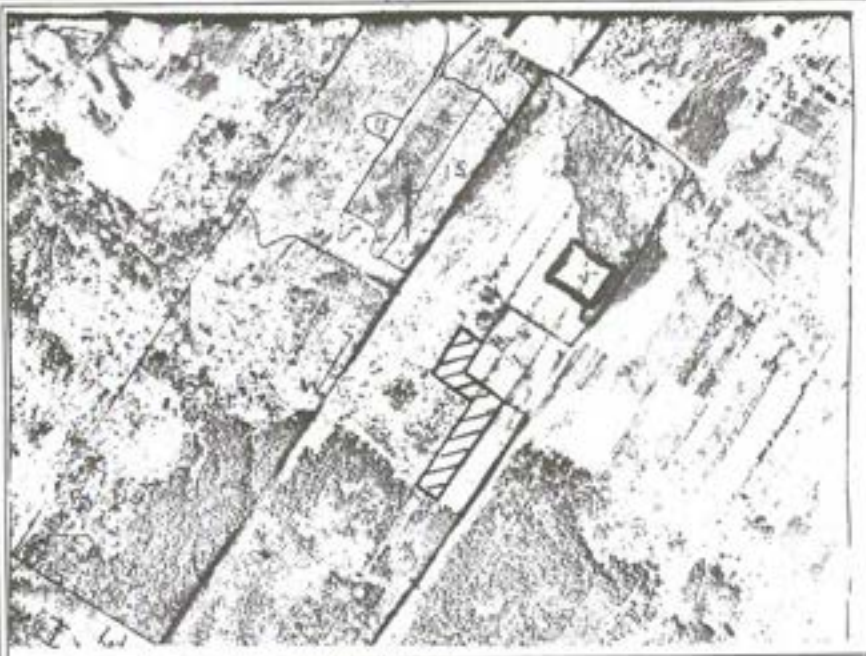
MINISTÈRE: 051 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1: Élaguer 2: Aplanir 3: Autre ADRESSE: NOM: CODE DE RÉSIDENCE: TERRITOIRE: 405314 2

1. IDENTIFICATION
Numéro de production: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC) Code postal: G0N 1N0
Tél. local: Tél. fax: 418-428-3581 FAX: 209545888
Représentant: père, présent

2. LOCALISATION
Unité de gestion (art 01): 34 Région écologique: 3E Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: 602B40525
Terre: 200 Cadastre code: 1004 nom: HALIFAX
Municipalité code: 27310 nom: VIANNEY Rang code: 02 nom:
Lot: no. 69 no. 70-P no. no. no.

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 02
Superficie: 1.6 ha

4. PHOTO
No de photo: 09533338 187 Echelle: 1:15000
Fichier: 21-14-SE Altitude: 400 m



5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SÉRIÉS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain réhabilitée:
de m²/ha, feu: m²/ha
2. Diamètre des couronnes de fût: m
3. Type d'arbres: résineux: %
feuilles: %
4. Qualité des fûts:
conservés: %
5. Branches:
sur arbres: %
6. Chemins de débroussaillage:
largeur: m, espacement: m
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de fûts marchands:
non stockés: %
stockés: %
9. Nombre de fûts non marchands:
non stockés: %
stockés: %
10. Végétation résiduelle:
herbacée: % ligneuse: 99 %
11. Efficacité du traitement: %
12. Andaine: %
13. Largeur: A) bandes coupées: m
B) bandes non coupées: m
14. Disposition des déchets de coupe: %
15. Nombre de microsites à l'hectare: %
16. Distance entre les bandes: m
17. Profondeur des fosses principales: m secondaires: m
18. Source de sédimentation: %
19. Équipement utilisé: Débrous. à pilage
20. État des fosses:
état des parois: %
21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué: %
25. Quantité à l'hectare: %
26. Date du traitement: 91.09.10
27. No de prescription d'origine: %
28. Respect des bandes de protection: %
29. Uniformité de l'épandage: %
30. Fertilisant appliqué par: %
31. Travaux réalisés par: 0.0, 1

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Région	Type de plants (art 01)	Densité (plants/ha)	Espacement (m x m)
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	0					0	

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: %
Qualité: 0.4 Qualité du site: Végétation compatible: %
Superficie reboisée: 0.0 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'hectares	Taux	Montant aide financière	%	Subvention \$	Superficie	Total demandé	Montant MCR
0516	880	1,600	360	576.00	0	0.00	0.000	576.00	
		0,000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0,000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et dérivées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité connues dans le cadre d'instructions.
- ☐ Les travaux ci-dessus ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Houlé, A. Tech. 1
91.09.19
Date: 91/10/10

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

en vertu de G.T. numéro: %

Raison du refus ou de la modification: %

Vu et approuvé par: %

Fonctionnaire autorisé: %

Date: %

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☐ oui ☐ non

Numéro du plan de gestion de la forêt(s) propriétaire(s): 044911077
collecteur(s): %

1231404910316 9109

MINISTÈRE: 600	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERRITOIRE
TRANSAC: 194	4 0	1 - Élévation 2 - Suppression 3 - Modification	1 - Adresse 2 - Adresse de l'agent	1 - Nom 2 - Nom de l'agent	1 - Centre 2 - Sans Code	405314 B

IDENTIFICATION		Nom, prénom		Code postal	
Numéro de production: JARW27348202 Adresse: 238, RR 1 Tél. travail: _____ Représentant (nom, prénom): _____		JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH ST-FERDINAND (QUEBEC) 418-428-3581 Tél. rés.: _____		GON 1N0 209545888 Tél.: _____	

2 - LOCALISATION		3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion (MPO): 34	Région écologique: 3E	Unité de travail:	Code d'unité d'inventaire: 1602840525
Terrain: 200	Catégorie: 1004	HALIFAX	
Municipalité: 27310	VIANNEY	Lang: code: 02	DEUX
Lot(s) no: 67	70-P	no. prop: 62	
			No: 002
			Superficie: 1.6

4. PHOTO	
No. de photo:	0853333# 187
Extender:	1115000
Fuente:	21-L4-SE
Altitud:	400 m

8. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX

1. Surface terrain réévaluée:
Né _____ m²/ha, failli _____ m²/ha

2. Diamètre des couronnes de l'arbre: _____ m

3. Tiges choisies (diamètre): 2250 _____ n°
failli 0 _____ n°

4. Qualité des tiges
conservées: _____

5. Structures
sur arbres: _____

6. Chéniers de débordage:
largeur _____ m, emplacement _____ m

7. Volume marchand attendu(n): _____ m³

8. Nombre de tiges marchandes:
non échantillonnées _____ n°/ha, vid _____ m³/ha

9. Nombre de tiges non-marchandes:
non échantillonnées _____ n°/ha

10. Végétation éliminée:
herbacée 0 _____ %, ligneuse 100 _____ %

11. Efficacité du traitement: 99 _____ %

12. Arrière: _____ %

13. Largeur: A) bandes coupées _____ m
B) bandes non-coupées _____ m

14. Dispositif des déchets de coupe: Al Acceptable

15. Nombre de micro-oches à l'hectare: 2500 _____

16. Distance entre les fossés: _____ m

17. Profondeur des fossés principaux _____ m, secondaires _____ m

18. Bassins de sédimentation: _____

19. Équipement utilisé: Debusq.* Boom-Jet

20. État des fossés: _____
des des pentes: _____

21. Surface de roulement: largeur _____ m, emprise _____ m

22. Pâturément des rangelands: _____

23. Volume récolté dans les interbandes: _____ %

24. Produit appliqué: W55100 _____

25. Quantité à l'hectare: 5,55 l/ha _____

26. Date du traitement: 99, 09, 04 _____

27. No. de prescription d'origine: 1231404910316

28. Respect des bandes de protection: OUI

29. Uniformité de l'apportage: OUI

30. Fertilisant fabriqué par: _____

31. Travaux réalisés par: O.S.C.

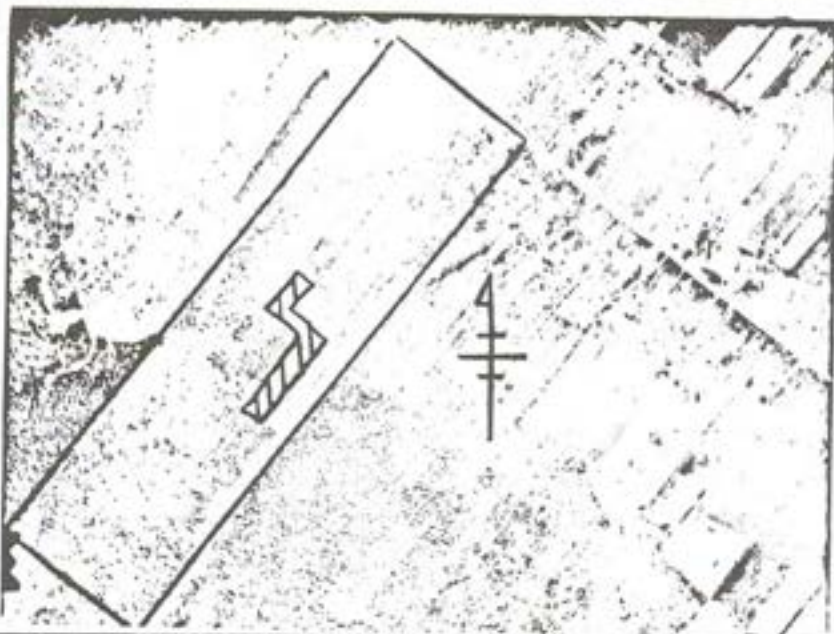
8. AUTRES CHARGES D'ASSOCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué
conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

• Vein corpus on amide

Numéro du plan de gestion de l'elles) propri  (s)
= 1231404911044



B. INDICATEMENTS SUR LA PLANTATION

Existencia	Número de personas	Age	Proveniencia	Populacion	Uso de espacio m ² /ha	Servicio Agua/ha	Desplazamiento m ² /a
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total	0					0	

Objetif de reboisement: _____ Date: _____

Qualité: 0, 5 Qualité du site: _____ Végétation compétitive: _____

Superficie reboisée: 0, 0 ha

T. TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Code de production	Code des services	Nombre d'unités facturées 1990-91	Taux	Montant aide financière	%	Rétribution \$	superficie	Total décaissé	Revenu MCR
0756-2	ECCT	1,850	405	648.00	0	0.00	0.000	648.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

☐ L'ensemble que vous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux d'habitat décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour le présent exercice.

Rapport d'indication préliminaire par:
 Martineau, J. tech. F
 94.09.16

94 09 16

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:

☐ oui ☐ non ☐ partiellement
☐ avec modification

en vertu du C.T.,
numéro: _____
Balance du solde au 31 de la modification:

Verifié et approuvé par: _____

Fundamentale aspecte _____
Data _____
Coordonate de contact: _____

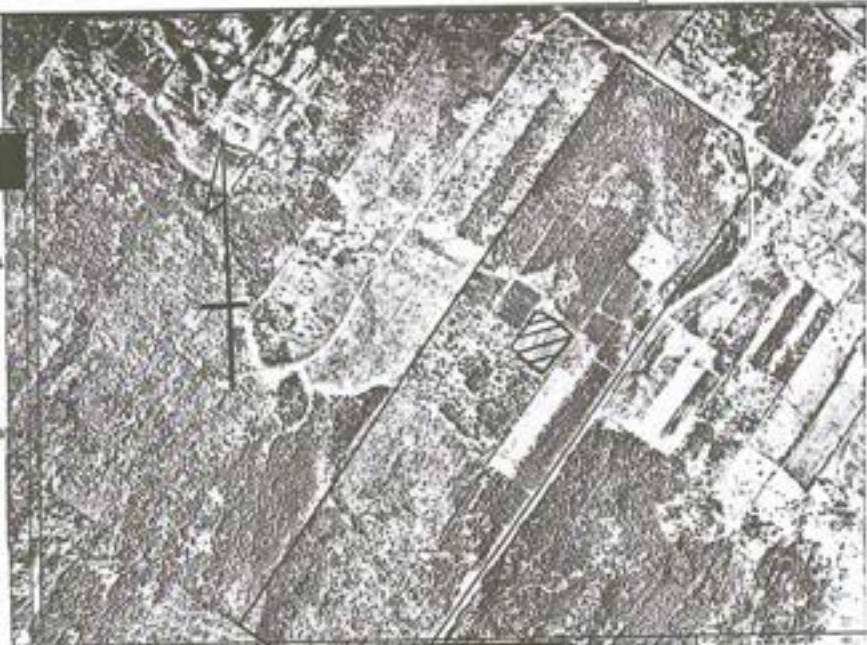
Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: ()
Représentant (nom, prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH	
VIANNEY (QUEBEC)	Code postal: G0N-1N0
Tél.rés.: (418)428-3581	NAS: 209-458-8
	Tél.: ()

Unité de gestion (MRN)	314	Région écologique:	3d-M	Code unité d'évaluation:	1602840525
Tenure:	200	Cadastre: code	1004 nom	HALIFAX	
Municipalité: code	32013 nom	ST-FERDINAND		Rang: code	02 nom: DEUX
Lot(s): no	69	no	70.1	no	10

No.	002	
Superficie:	1,6	ha

Na. photo: Q67125 #81 Échelle: 7115000
Feuillet: 21-L4-DE Altitude: 300



1. Surface terre/ère résiduelle:			
Rés.	m ² /ha	Feuill.	m ² /ha
2 Diamètre couronnes de lumière:			
			m
3.Tiges choisis/créés.: 1725			
	Feuill.	tiges/ha 75 %	
4. Qualité des tiges conservées:			
5.Blessures aux arbres:			
6. Chemin de débarrage:			
largeur	, espacement		m
7. Volume marchand abandonné:			
8. Nombre de tiges marchandes:			
non abattues	tiges/ha		m ³
9. Nombre de tiges non marchandes:			
non abattues	tiges/ha		
10. Végétation éliminée:			
herbacée 25 % % ligneuse 75 % %			
11.Efficacité du traitement: 95 %			
12. Anciens:			
t3.Largeur: A) bandes coupées			
B) bandes non coupées			
14. Disposition des éléphants de coupe:			
15. Nombre de microsites à l'hectare:			

1. Adequate

[illegible]

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité:	Qualité du site
----------	-----------------

Vegetation competitive:

<i>Staphylinus reboiledi</i>	na
------------------------------	----

[illegible]

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI

 J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la agriculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'agence régionale.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Document d'accompagnement préparé par:

Pasquet, G. *tech.f*

Date: 2003-10-01

ings, f.

Date _____

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une dote financière de

Commentaire et raisons du refus ou de la modification et/ou de la revocation.

Signature du représentant de l'agence

Cluster

1731404020094 0210 1

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél. travail: 0
Représentant: (nom, prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél. rés.: (418) 428-3681

Code postal: G9N-1N9
NAS: 209-458-8
Tél.: 0

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3E Code unité d'évaluation: 1602840525
Terre: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32005 nom VIANNEY Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s): no 69 no 70.1 no 0

3- Identification de la parcelle

No. 003
Superficie: 12,1 ha

4- Photo

No. photo: G97125 #81 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21-L4-2E Altitude: 400

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain résiduel:
Rés. m2/ha Feut. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés. tiges/ha
Feut. tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débarras:
largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes:
non abattues 0 tiges/ha Vol. m3/ha
9. Nombres de tiges non marchandes:
non abattues 0 tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée 10 % ligneuse 90 %
11. Efficacité du traitement: 96 %
12. Andains: 5 %
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: 1- Adéquate
15. Nombres de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Équipement Denis
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Polissage des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 1999-04-03
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: G.G.C



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPB	26235	2,0-0,0	96P64	22	11	2555	2,0-2,0	71

Total: 26235

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 1999-06-12
Qualité: 95% Qualité du site: Acceptable Végétation compétitive: Acceptable
Superficie reboisée: 10,5 ha

7- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0501	DMD	1,3	830	1079,00\$	0	0	0	1079,00
0632	PMARR4	20	205	4100,00\$	0	0	0	4100,00
0632	PMARR4	6,205	205	1278,18\$	0	0	0	1278,18

11- Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: OUI

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'ordre de, conformément aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'Agence régionale.
☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Paguet, G. tech. f
Date: 1999-07-26
Ing. f. 09/07/96
Date:

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux recommandations de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$
Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis:

Signature du représentant de l'Agence

Date:

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1231404981044

0431404980067 9901 2

9-IDENTIFICATION		NOM, PRENOM	
Numéro de produit	HW27545202	Nom, prénom	ARMUSZ KIEWICZ, WOLCIEH
Adresse	750-2E RANG ST L		VIAIRNEY (QUEBEC)
Tél. local		Tél. int.	418-428-3581
Représentant (nom, prénom)		Tél.	
		Code postal	J0H 1N0
		NAL	209545888

1 - LOCALISATION				3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion (num) ¹	Région économique ²	Unité de travail	Code d'unité d'évaluation		No: 003
Territoire: 200	Catégorie: code 1004	nom: HALIFAX			Superficie: 2.3 ha
Municipalité: code 0005	nom: L'ANGLAIS	Rang: code 02	nom: DEUX		
Lot: num 01	no: 10.1	no: no	no: no		
			no: 02, stop: 02		

4-PHOTO

Name	47125 481	Schule	1115000
Prüfung			
Fach	11-14-54	Altklausur	400

5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX

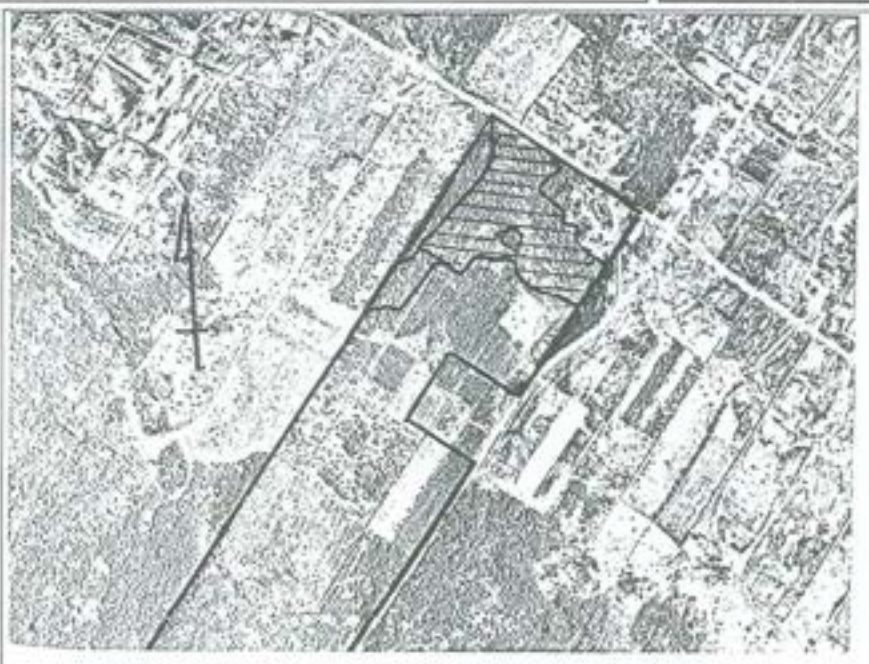
1. Surface totale mesurée: - de m² ha, jusqu'..... m² ha
2. Diamètre des couronnes de lumière: m
3. Types d'arbres mesurés: %
..... m² ha %
4. Qualité des types
contenues:
5. Structures
aux arbres:
6. Chemins de débroussaillage:
largeur m, espacement: m
7. Volume marchand abattu: m³
8. Nombre de types marchands:
non abattus % m² ha m² ha
9. Nombre de types non marchands:
non abattus % m² ha
10. Végétation dominée:
herbacée (0) % ligneux (100) %
11. Effacité du traitement (0-5) %
12. Année: %
13. Largeur: A) largeur coupée m
B) largeur non coupée m
14. Déposition des déchets de coupe: A1 ACCÉLÉRÉ
15. Nombre de machines à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fascis: m
17. Profondeur des fascis: principaux m, secondaires m
18. Saison de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Équipement Denis
20. État des fascis:
état des points:
21. Surface de mûrissement: largeur m, largeur m
22. Profondeur des rangées:
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 10.11.05
27. No de prescription d'origine:
28. Respect des mesures de protection:
29. Uniformité de l'apport:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: G.G.C

3. ANTISOCIAL BEHAVIOUR ASSOCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué
conformément à la prescription? ☒ Oui ☐ Non

1231404911044



RE MEMORANCEMENTI SUR LA PLANTATION

Emplois	Nombre de personnes	Âge	Fonctionnaire	Dépendant	État de santé MCI + PMS	Statut de logement	Engagement de 9 m	Coût de production
	0						0	0
	0						0	0
	0						0	0
	0						0	0
Total	0						0	0

Objet de recensement: 1- Vallée d'Isère Date: 01/01/2011
 Qualité: 0.9% Qualité du site: 0.9% Végétation caractéristique: 0.9%
 Superficie totale: 0.9 ha

3. TRAVAIL EXÉCUTÉ ET QUANTITÉ D'AIDE FINANCIÈRE

Code de protection	Code des services	Nombre d'unités facturées par mois	Taux	Montant aide financière	Réduction		Total demandé	Schéma 5 (voir 6)
					%	\$		
9501-3	080	9,000	8,00	720,00	0	0,00	720,00	
		0,000	0	0,00	0	0,00	0,00	
		0,000	0	0,00	0	0,00	0,00	

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☐ L'élève qui ne les trouve pas ou ne les trouve pas adéquatement, s'il est clair, peut-être, aux règles, attitudes et comportements en application de cette expérience à l'égard des autres personnes. Évidemment, cela est dans le cadre d'observations techniques de l'engagement régional.
- ☐ Les élèves ne font pas de ces règles, attitudes et comportements, mais ils ne les trouvent pas adéquatement, et ils ne les trouvent pas adéquatement.

Rapport d'expertise préparé par

Packet 6 tech.1

99.01.20
Date: 99.01.20
Page: 09/01/26

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions techniques de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$.

Conversiones al menos de refús de de la modificación de depósitos.

Signature du représentant du législateur

RAPPORT D'EXÉCUTION

et Désignation du Bénéficiaire de l'Aide Financière

[illegible]



Rapport d'exécution et désignation du ou des bénéficiaires de la participation financière de l'Agence BOIS FRANCS

Agence Forestière du Québec / Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

No: 1731404230126 24081

1. Identification		2. Localisation		3. Parcelle	
No producteur	00000025814	Nom, prénoms	NADON PASCAL	Registrement	
Adresse	236,2 RNE RD, ST-FERDINAND (QRC), G0N-1M6	Tel. rep.		Tel. rés.	(514) 216-9425
Région écologique	34-M	Code d'unité d'inventaire	1602-75-0512	No du P.A.F.	1731404230126
Municipalité (code)	32013	Nom	ST-FERDINAND	Code (code)	1004
Rang (code)	02	Nom	DEUX	Nom	HALFAX
Lot (code)	0234370			Sup. en ha	5,2
4. Contexte (No. feuille au plan)		5. Ligne de		6. Échelle	
1. Bénéficiaires aux arbres (%)		2. Types d'arbres ou d'espèces (tiges/ha)		3. Surface totale (ha)	
2. Types d'arbres ou d'espèces (tiges/ha)		3. Surface totale (ha)		4. Surface totale (ha)	
3. Surface totale (ha)		4. Surface totale (ha)		5. Surface totale (ha)	
4. Surface totale (ha)		5. Surface totale (ha)		6. Surface totale (ha)	
5. Surface totale (ha)		6. Surface totale (ha)		7. Surface totale (ha)	
6. Surface totale (ha)		7. Surface totale (ha)		8. Surface totale (ha)	
7. Surface totale (ha)		8. Surface totale (ha)		9. Surface totale (ha)	
8. Surface totale (ha)		9. Surface totale (ha)		10. Surface totale (ha)	
9. Surface totale (ha)		10. Surface totale (ha)		11. Surface totale (ha)	
10. Surface totale (ha)		11. Surface totale (ha)		12. Surface totale (ha)	
11. Surface totale (ha)		12. Surface totale (ha)		13. Surface totale (ha)	
12. Surface totale (ha)		13. Surface totale (ha)		14. Surface totale (ha)	
13. Surface totale (ha)		14. Surface totale (ha)		15. Surface totale (ha)	
14. Surface totale (ha)		15. Surface totale (ha)		16. Surface totale (ha)	
15. Surface totale (ha)		16. Surface totale (ha)		17. Surface totale (ha)	
16. Surface totale (ha)		17. Surface totale (ha)		18. Surface totale (ha)	
17. Surface totale (ha)		18. Surface totale (ha)		19. Surface totale (ha)	
18. Surface totale (ha)		19. Surface totale (ha)		20. Surface totale (ha)	
19. Surface totale (ha)		20. Surface totale (ha)		21. Surface totale (ha)	
20. Surface totale (ha)		21. Surface totale (ha)		22. Surface totale (ha)	
21. Surface totale (ha)		22. Surface totale (ha)		23. Surface totale (ha)	
22. Surface totale (ha)		23. Surface totale (ha)		24. Surface totale (ha)	
23. Surface totale (ha)		24. Surface totale (ha)		25. Surface totale (ha)	
24. Surface totale (ha)		25. Surface totale (ha)		26. Surface totale (ha)	
25. Surface totale (ha)		26. Surface totale (ha)		27. Surface totale (ha)	
26. Surface totale (ha)		27. Surface totale (ha)		28. Surface totale (ha)	
27. Surface totale (ha)		28. Surface totale (ha)		29. Surface totale (ha)	
28. Surface totale (ha)		29. Surface totale (ha)		30. Surface totale (ha)	
29. Surface totale (ha)		30. Surface totale (ha)		31. Surface totale (ha)	
30. Surface totale (ha)		31. Surface totale (ha)		32. Surface totale (ha)	
31. Surface totale (ha)		32. Surface totale (ha)		33. Surface totale (ha)	
32. Surface totale (ha)		33. Surface totale (ha)		34. Surface totale (ha)	
33. Surface totale (ha)		34. Surface totale (ha)		35. Surface totale (ha)	
34. Surface totale (ha)		35. Surface totale (ha)		36. Surface totale (ha)	
35. Surface totale (ha)		36. Surface totale (ha)		37. Surface totale (ha)	
36. Surface totale (ha)		37. Surface totale (ha)		38. Surface totale (ha)	
37. Surface totale (ha)		38. Surface totale (ha)		39. Surface totale (ha)	
38. Surface totale (ha)		39. Surface totale (ha)		40. Surface totale (ha)	
39. Surface totale (ha)		40. Surface totale (ha)		41. Surface totale (ha)	
40. Surface totale (ha)		41. Surface totale (ha)		42. Surface totale (ha)	
41. Surface totale (ha)		42. Surface totale (ha)		43. Surface totale (ha)	
42. Surface totale (ha)		43. Surface totale (ha)		44. Surface totale (ha)	
43. Surface totale (ha)		44. Surface totale (ha)		45. Surface totale (ha)	
44. Surface totale (ha)		45. Surface totale (ha)		46. Surface totale (ha)	
45. Surface totale (ha)		46. Surface totale (ha)		47. Surface totale (ha)	
46. Surface totale (ha)		47. Surface totale (ha)		48. Surface totale (ha)	
47. Surface totale (ha)		48. Surface totale (ha)		49. Surface totale (ha)	
48. Surface totale (ha)		49. Surface totale (ha)		50. Surface totale (ha)	
49. Surface totale (ha)		50. Surface totale (ha)		51. Surface totale (ha)	
50. Surface totale (ha)		51. Surface totale (ha)		52. Surface totale (ha)	
51. Surface totale (ha)		52. Surface totale (ha)		53. Surface totale (ha)	
52. Surface totale (ha)		53. Surface totale (ha)		54. Surface totale (ha)	
53. Surface totale (ha)		54. Surface totale (ha)		55. Surface totale (ha)	
54. Surface totale (ha)		55. Surface totale (ha)		56. Surface totale (ha)	
55. Surface totale (ha)		56. Surface totale (ha)		57. Surface totale (ha)	
56. Surface totale (ha)		57. Surface totale (ha)		58. Surface totale (ha)	
57. Surface totale (ha)		58. Surface totale (ha)		59. Surface totale (ha)	
58. Surface totale (ha)		59. Surface totale (ha)		60. Surface totale (ha)	
59. Surface totale (ha)		60. Surface totale (ha)		61. Surface totale (ha)	
60. Surface totale (ha)		61. Surface totale (ha)		62. Surface totale (ha)	
61. Surface totale (ha)		62. Surface totale (ha)		63. Surface totale (ha)	
62. Surface totale (ha)		63. Surface totale (ha)		64. Surface totale (ha)	
63. Surface totale (ha)		64. Surface totale (ha)		65. Surface totale (ha)	
64. Surface totale (ha)		65. Surface totale (ha)		66. Surface totale (ha)	
65. Surface totale (ha)		66. Surface totale (ha)		67. Surface totale (ha)	
66. Surface totale (ha)		67. Surface totale (ha)		68. Surface totale (ha)	
67. Surface totale (ha)		68. Surface totale (ha)		69. Surface totale (ha)	
68. Surface totale (ha)		69. Surface totale (ha)		70. Surface totale (ha)	
69. Surface totale (ha)		70. Surface totale (ha)		71. Surface totale (ha)	
70. Surface totale (ha)		71. Surface totale (ha)		72. Surface totale (ha)	
71. Surface totale (ha)		72. Surface totale (ha)		73. Surface totale (ha)	
72. Surface totale (ha)		73. Surface totale (ha)		74. Surface totale (ha)	
73. Surface totale (ha)		74. Surface totale (ha)		75. Surface totale (ha)	
74. Surface totale (ha)		75. Surface totale (ha)		76. Surface totale (ha)	
75. Surface totale (ha)		76. Surface totale (ha)		77. Surface totale (ha)	
76. Surface totale (ha)		77. Surface totale (ha)		78. Surface totale (ha)	
77. Surface totale (ha)		78. Surface totale (ha)		79. Surface totale (ha)	
78. Surface totale (ha)		79. Surface totale (ha)		80. Surface totale (ha)	
79. Surface totale (ha)		80. Surface totale (ha)		81. Surface totale (ha)	
80. Surface totale (ha)		81. Surface totale (ha)		82. Surface totale (ha)	
81. Surface totale (ha)		82. Surface totale (ha)		83. Surface totale (ha)	
82. Surface totale (ha)		83. Surface totale (ha)		84. Surface totale (ha)	
83. Surface totale (ha)		84. Surface totale (ha)		85. Surface totale (ha)	
84. Surface totale (ha)		85. Surface totale (ha)		86. Surface totale (ha)	
85. Surface totale (ha)		86. Surface totale (ha)		87. Surface totale (ha)	
86. Surface totale (ha)		87. Surface totale (ha)		88. Surface totale (ha)	
87. Surface totale (ha)		88. Surface totale (ha)		89. Surface totale (ha)	
88. Surface totale (ha)		89. Surface totale (ha)		90. Surface totale (ha)	
89. Surface totale (ha)		90. Surface totale (ha)		91. Surface totale (ha)	
90. Surface totale (ha)		91. Surface totale (ha)		92. Surface totale (ha)	
91. Surface totale (ha)		92. Surface totale (ha)		93. Surface totale (ha)	
92. Surface totale (ha)		93. Surface totale (ha)		94. Surface totale (ha)	
93. Surface totale (ha)		94. Surface totale (ha)		95. Surface totale (ha)	
94. Surface totale (ha)		95. Surface totale (ha)		96. Surface totale (ha)	
95. Surface totale (ha)		96. Surface totale (ha)		97. Surface totale (ha)	
96. Surface totale (ha)		97. Surface totale (ha)		98. Surface totale (ha)	
97. Surface totale (ha)		98. Surface totale (ha)		99. Surface totale (ha)	
98. Surface totale (ha)		99. Surface totale (ha)		100. Surface totale (ha)	

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
 Agence forestière des Bois-Francs
 Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION		No: 1731404230124	
Numéro du producteur: 000000025814 Adresse: 2882 RHEM, RG Tel travail: (514) 216-9423		Nom, prénom: NADON, PASCAL ST-FERDINAND (QUE) Code postal: G0N-1N0 Tél:	
2- LOCALISATION		3- PARCELLE	
Région écologique: Jd-M Municipalité code: 32013 Cadastre code: 1004 Lot no: 6234370		No: 013 Sup ou long: 4.4 Photo (1): Q97128 001 Photo (2): Fiche: 115000 Feuillet: 21-4-SE	
Tenure: 209 Nom: ST-FERDINAND Nom: HALIFAX Rang code: 02 No du PAP: 17314042301129 Prop no: 02			

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terrain révisuelle (m ² /ha):	Résineux: Feillus:	
2. Prélèvement (%):	BONNE	
3. Chemin de débordage largeur (m):		
4. Chemin de débordage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres (%):		
7. Volume marchand récolté (m ³):		
8. Qualité des tiges conservées:		
9. Nombre de semenciers (pl/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:		
11. % de tiges de 1 m et +:		
12. Végétation éliminée (%):	Herbacée: Ligneux:	
13. Hauteur d'élagage:	13	
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains ou prélèv. sentiers (%):		
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de minocites (pl/ha):		
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:	1975	
24. État des fossés:		
25. État des pontons:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Empreinte (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:		
29. Efficacité du traitement (%):		
30. Respect des lois et règlements:		
31. Période de réalisation:		
32. Travaux réalisés par:		
33. % Essences compagnes:		
Programme: AR-02 Montant total de l'aide financière: 902.00 3427.60 4329.60		

8- BONNÉES FAUNIQUE		Reservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée. A cet effet, l'Agence accorde une participation financière de _____ \$. Le producteur forestier reconnaît _____ \$ et se, pour un montant de _____ \$. Le conseiller forestier accorde _____ \$ et se, pour un montant de _____ \$. et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière. L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée. Signature de l'Agence: _____ Date: _____ Si non inscrit à la prescription: Oui Non Dérogation à un règlement: ☐ ☒ Ajustement au PPMV: ☐ ☒ Si non justifié par le producteur: _____ Sélectionné pour la V.O.: ☐
Arbres fruitiers (pl/ha essence): Arbres vétérans ☐ ou chicons ☐ (pl/ha): Autres: _____ 9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? Oui DÉCHOQUETAGE LE CENTRE DES CHEMINS DE DÉBORDAGE NON DÉCHOQUETÉ		
Attestation de l'ingénieur forestier J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, d'ordre de, conformément aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence. J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence. Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: _____ Montreux C. Tech. I Rapport d'exécution préparé par: _____ Date: 2023-10-30 Fait: _____ Revisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: _____ 2090-006 30/10/2023 No. permis: _____ Date: _____		
No: 1731404230124 23-10 1		

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francs
Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			N°: 1731404230039
Nom du producteur: 000000025814	Nom, prénoms: NADON, PASCAL		3- PARCELLE
Adresse: 238,2 IEME RG	ST-FERDINAND (QUE)		
Tel. fixe: (514)216-9423	Code postal: G0N-1N0	Tel:	
2- LOCALISATION			N°: 012
Répon écologique: Jd-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 1603-75-8512	Superficie: 0,6
Municipalité code: 32013	Nom: ST-FERDINAND		
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAN	Rang code: 02	
Lot no: 6234370	69-70	Nom: DCLX	
		No du PAF: 1731404201139	
		Prop no: 02	

[illegible]

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (206/ha, essence) : _____ Arbres vétérinaires ☐ ou exotiques ☐ (206/ha) : _____ Autres : _____	Résumé à l'Agence L'agent accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ L'ensemble que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : OUI COUPE TOTALE TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (55 m3) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USAGERS	A cet agent (Agence) accorde une participation financière au Producteur forestier inscrit _____ et ce, pour un montant de _____ \$ Consentir forestier accordé _____ \$ et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	☒ L'ensemble que tous les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'inscriptions prévues au PPNV de l'Agence ☐ Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la région suivante : _____
	Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Pagout Etouché Appoint d'inscriptions préparé par : _____ 2023-10-30 Date : _____
	Si non soumis à la prescription : OUI NON Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPNV : ☐ ☒ Si non justifié/justifié en prévision : _____	Relevé sous la responsabilité et la signature personnelle de : _____
		Signature de : _____ 2023-006 30/10/2023 En joint : _____
	Sélectionné pour la V.O. : ☐	N° 1731404230039 23-10-1

